

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

ID : 074-247400567-20220929-2022\_94-DE

**SLOW**

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

# Service de l'eau

Année 2021

Communauté de Communes  
Fier et Usse

# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I. ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU</b> .....	<b>7</b>
I.1. LES COMPETENCES .....	8
I.2. GOUVERNANCE ET BUDGET ANNEXE .....	8
I.3. LES MOYENS HUMAINS.....	9
I.4. SANTE ET SECURITE.....	10
I.4.1 COVID 19 : POURSUITE DE L'ADAPTATION DES PROTOCOLES MIS EN PLACE SUR 2020 LORS DES PHASES DE CONFINEMENT.....	10
I.4.2 FORMATION ET DEMARCHES SANTE SECURITE.....	10
I.5. LE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU : UN SECTEUR D'ACTIVITE D'IMPORTANCE VITALE.....	10
I.6. LA RELATION USAGERS : UN ENJEU FONDAMENTAL.....	11
I.7. LES FAITS MARQUANTS ET LES TEMPS FORTS 2021 .....	12
<b>CHAPITRE II. AXES ESSENTIELS DU SERVICE EAU POTABLE</b> .....	<b>16</b>
II.1. LA QUALITE DE L'EAU : UNE PRIORITE DE CHAQUE INSTANT.....	17
II.2. LA GESTION ET LA PERENITE DU PATRIMOINE DE LA CCFU.....	17
II.3. ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS .....	23
II.4. NOMBRE D'ABONNES.....	23
<b>CHAPITRE III. DONNEES TECHNIQUES DU SERVICE EAU POTABLE</b> .....	<b>26</b>
III.1. LA RESSOURCE, LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION .....	27
III.1.1 LES EAUX BRUTES.....	27
III.1.2 LE STOCKAGE DE L'EAU.....	29
III.1.3 LE LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE.....	31
III.1.4 LES EAUX TRAITEES .....	33
III.1.5 LE VOLUME MIS EN DISTRIBUTION.....	34
III.1.6 LES ACHATS D'EAU .....	35
III.2. LES VOLUMES COMPTABILISES AUX ABONNES, EXPORTES ET VOLUMES VENDUS .....	36
III.2.1 LES VOLUMES COMPTABILISES AUX ABONNES, EXPORTES ET VOLUMES VENDUS .....	36
III.2.2 AUTRES VOLUMES .....	37
III.3. RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES (sur 365 jours) .....	37
<b>CHAPITRE IV. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</b> .....	<b>40</b>
IV.1. MODALITES DE TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	41
IV.1.1 MODALITES DE TARIFICATION .....	41
IV.1.2 FACTURE D'EAU TYPE.....	43
IV.1.3 RECETTES D'EXPLOITATION EN 2021 (en € H.T.).....	44
IV.2. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	45
IV.2.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	45

<b>IV.2.2 MONTANTS FINANCIERS (en € H.T.) DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b> .....	<b>45</b>
<b>IV.2.3 ETAT DE LA DETTE</b> .....	<b>46</b>
<b>IV.2.4 AMORTISSEMENT</b> .....	<b>46</b>
<b>IV.2.5 PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES SUR L'ANNEE 2021</b> .....	<b>46</b>
<b>IV.2.6 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE</b> .....	<b>46</b>
<b>CHAPITRE V. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>48</b>
<b>V.1. QUALITE DE L'EAU</b> .....	<b>49</b>
<b>V.1.1 LA PERSONNE RESPOONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUION DE L'EAU (PRPDE)</b> .	<b>49</b>
<b>V.1.2 LE CONTROLE SANITAIRE MIS EN ŒUVRE PAR LES AGENCES REGIONALES DE SANTE</b> .....	<b>49</b>
<b>V.2. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU</b> .....	<b>51</b>
<b>V.3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX</b> .....	<b>53</b>
<b>V.4. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION</b> .....	<b>55</b>
<b>V.5. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES</b> .....	<b>55</b>
<b>V.6. INDICE LINEAIRE DE PERTE EN RESEAU</b> .....	<b>56</b>
<b>V.7. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE</b> .....	<b>57</b>
<b>V.8. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU</b> .....	<b>57</b>
<b>V.8.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE</b> .....	<b>57</b>
<b>V.8.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE – Cf L 1115-1-1 DU CCTG</b> .....	<b>57</b>
<b>V.9. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS</b> .....	<b>57</b>
<b>CHAPITRE VI. BILAN FINANCIER DU SERVICE EAU POTABLE</b> .....	<b>63</b>
<b>VI.1.SECTION EXPLOITATION</b> .....	<b>64</b>
<b>VI.1.SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>65</b>

# INTRODUCTION

Ce rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable est établi conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007

Il a pour objet principal de présenter, pour l'exercice 2021, l'ensemble des éléments, tant technique que financier, qui concourent à l'exercice de cette compétence Eau Potable, permettant ainsi d'apporter un véritable éclairage sur les performances de ce service.

Il est présenté au conseil communautaire du 29 septembre 2022 avant d'être transmis à chaque maire pour présentation au conseil municipal.

Dans les quinze jours suivant la présentation au conseil municipal, le rapport est mis à la disposition du public, en Mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant un mois.

Un exemplaire est remis pour information à Monsieur le Préfet.

# EDITO



## **L'eau est une ressource naturelle, indispensable mais ... menacée**

Deux hivers opposés viennent de se succéder.

L'hiver 2020-2021 a connu un fort excédent pluviométrique tandis que l'hiver 2021-2022 a été marqué par un déficit hydrique important, limitant la recharge des nappes et des captages à l'origine des tensions sur l'alimentation en eau potable cet été.

Le changement climatique est de plus en plus palpable et ces situations seront probablement appelées à devenir plus fréquentes et plus intenses aux cours des prochaines années. Pour nous y préparer, les défis à relever sont nombreux : gérer de manière globale et intégrée la ressource en eau, travailler à l'échelle des bassins versants, améliorer la performance des réseaux d'eau, optimiser nos consommations, interconnecter, rechercher de nouvelles ressources...

Chacun à son rôle à jouer : les collectivités, les abonnés, les acteurs économique (agriculteurs, artisans, entreprises, industriels...), les autorités de tutelles.

La coordination de nos actions sera une des clés essentielle de la réussite et, en cela, la structuration d'un service des eaux efficient est un maillon important.

L'eau est un patrimoine commun de la Nation : sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général. Le droit de chacun à disposer de l'eau et l'accès à une eau potable de qualité à un coût acceptable constituent un autre principe fondamental du service public d'eau potable.

Notre service de l'eau intègre un certain nombre d'enjeux :

- Un enjeu environnemental avec la préservation de la ressource en eau, notamment la protection des points de prélèvement et la

définition des aires de protection ou encore la contribution au maintien de la biodiversité.

- Un enjeu sanitaire relatif à la qualité de l'eau distribuée, nécessitant le contrôle et le suivi permanent des paramètres émergents, et parfois la mise en œuvre d'actions correctives de traitement de l'eau
- Un enjeu patrimonial avec en premier lieu la connaissance précise du patrimoine, son maintien en bon état et le renouvellement des infrastructures, incluant la planification des investissements associés
- Un enjeu financier portant sur les modalités de tarification et le prix du service et la planification des investissements associés
- Un enjeu social, enfin, pour permettre l'accès au service d'eau potable pour les plus démunis

L'année 2021 fut une année particulièrement riche pour nos équipes qui ont su se mobiliser et développer des solutions innovantes, dans un contexte sanitaire toujours compliqué pour assurer la continuité et la qualité de service à nos 16000 habitants.

En 2021, conformément à ses engagements et à son plan de programmation pluriannuelle, la Communauté de Communes Fier et Usse a poursuivi sa politique d'investissement en maintenant ses objectifs :

- La mise en œuvre d'une politique patrimoniale forte, efficiente et gage d'une sécurisation renforcée du système d'alimentation en eau
- La mise en place d'une vision globale et intégrée du cycle de l'eau au regard notamment des enjeux environnementaux,

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes Fier et Usse a poursuivi durant cette année les études et les travaux pour développer les interconnexions, optimiser le renouvellement patrimonial et fiabiliser la distribution.

Le lancement des travaux d'interconnexion entre les communes de La Balme de Sillingy et Sillingy permet à ce jour d'interconnecter toutes les communes de la CCFU.

Les études et début des travaux pour la mise en exploitation du forage des Combes sur la commune de Sillingy sont lancées.

Des travaux de renouvellement patrimonial et sécurisation des ouvrages d'exploitation

C'est au travers de cette politique d'aménagement et d'optimisation des infrastructures que le Service des eaux de la CCFU pourra faire face aux nombreux enjeux de demain comme l'accélération des conséquences du dérèglement climatique, les exigences sanitaires toujours plus strictes ou encore le nécessaire accompagnement du développement du territoire.

Avant de conclure, je souhaite remercier l'ensemble des agents ainsi que les élus de la commission eau, qui œuvrent chacun dans leur domaine pour que les abonnés de la CCFU aient tous accès à ce service essentiel et de qualité.

Bonne lecture,

Bien amicalement

**Yvan SONNERAT**

**Vice-président en charge de l'eau**



# CHAPITRE I. ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU

## 1.1. LES COMPETENCES

Le service de l'eau de la Communauté de Communes Fier et Usse assure la production et la distribution de l'eau potable pour le compte de tous les habitants des 7 communes de la CCFU et d'une partie de la commune de Contamine Sarzin (Communauté de Communes Usse et Rhône).

Le service assure les missions suivantes :

- **Production** : de la zone de captage au réservoir
- **Transport** par les canalisations
- **Traitement** par des dispositifs appropriés
- **Distribution de l'eau potable** : du réservoir à l'abonné
- **Facturation** des volumes consommés
- **Réponses** aux sollicitations des abonnés.



Les communes desservies par le service sont les communes membres de la CCFU :

- La Balme de Sillingy
- Choisy
- Lovagny
- Mésigny
- Nonlard
- Sallenôves
- Sillingy

Outre ses missions principales, le service de l'eau assure la vente en gros d'eau potable, en cas de besoin, à la commune de Contamine Sarzin et à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Le service de l'eau s'appuie sur des services techniques et administratifs mais aussi sur les services supports de la Communauté de Communes Fier et Usse (finances, administration générale, ...) ou les services mutualisés (Ressources humaines, urbanisme,...).

## 1.2. GOUVERNANCE ET BUDGET ANNEXE

Le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Yvan SONNERAT, maire de Sillingy comme vice-président délégué à l'eau pour porter cette compétence eau potable au sein de la communauté de communes.

Une commission eau composée des représentants des 7 communes de la CCFU se réunit régulièrement tout au long de l'année pour traiter des sujets « eau » et proposer des orientations aux membres du Conseil Communautaires chargés d'entériner les décisions.

Cette commission est composée des membres suivants

Monsieur	CARELLI	Henri	LOVAGNY
Monsieur	SONNERAT	Yvan	SILLINGY
Monsieur	PEPIN	Jean-Claude	LA BALME DE SILLINGY
Monsieur	ADANI	Pascal	LA BALME DE SILLINGY
Madame	CECCON	Jacqueline	CHOISY
Monsieur	BOCQUET	Christian	CHOISY
Madame	GAILLARD	Karen	LOVAGNY
Monsieur	NEYROUD	Roland	MESIGNY
Monsieur	DUPONT BOIS	Stéphane	MESIGNY
Monsieur	FOSSOUX	François	NONGLARD
Monsieur	BOUVET	Dominique	NONGLARD
Madame	FORRAY	Sylvie	SALLENOVES
Monsieur	CHAPPAZ	Didier	SALLENOVES
Monsieur	LANGANNE	Philippe	SILLINGY

La compétence Eau potable est un service particulier : Un service public à caractère industriel et commercial.

A ce titre, l'ensemble des opérations financières tant en fonctionnement qu'en investissement s'inscrit au travers d'un budget spécifique.

**Un budget Annexe** voté par l'assemblée délibérante et qui s'appuie sur un principe essentiel « l'eau paie l'eau », à savoir que seules les recettes issues des ventes d'eau contribuent à financer les dépenses inhérentes à l'exploitation du service.

Les subventions ou le recours à l'emprunt peuvent compléter les recettes d'investissement.

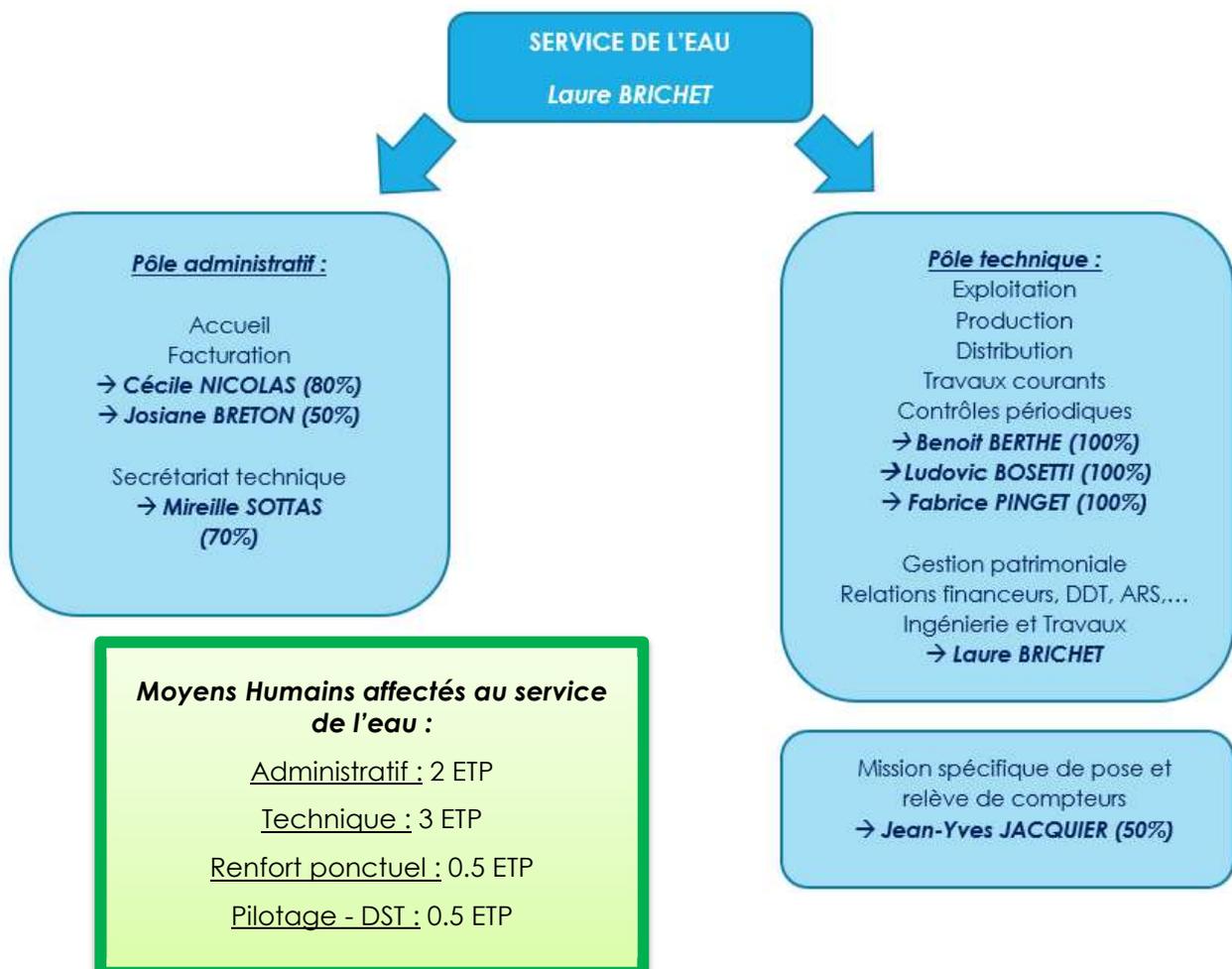
### 1.3. LES MOYENS HUMAINS

L'ensemble des missions du service est réalisé en régie par les agents de la CCFU.

Sur l'année 2021, 8 agents composent le service, correspondant à 6 ETP (Equivalent Temps Plein) :

Le service comprend pour l'année 2021 :

- **un pôle administratif** (accueil, facturation, secrétariat technique) avec 3 personnes soit 2 ETP
- **un pôle technique** (production, distribution, exploitation, travaux courants, contrôles périodiques, gestion patrimoniale, études et travaux) avec 3 agents sur le terrain soit 3 ETP + renfort ponctuel à 0.5 ETP
- **un responsable** en charge notamment du pilotage du service, des études et travaux et de la relation avec les partenaires (ARS, entreprises Travaux Publics, Agence de l'eau, Conseil Départemental, ...) à hauteur de 0.5 ETP



## I.4. SANTE ET SECURITE

### I.4.1 COVID 19 : POURSUITE DE L'ADAPTATION DES PROTOCOLES MIS EN PLACE SUR 2020 LORS DES PHASES DE CONFINEMENT

Comme sur l'année 2020, le service de l'eau s'est adapté à la crise sanitaire liée à la COVID 19 et les mesures d'accompagnement mises en œuvre pour respecter les directives gouvernementales et préserver la santé et la sécurité des agents.

Le service de l'eau a poursuivi le déploiement de nombreux modes opératoires garantissant l'application des gestes barrières et ce afin de garantir la continuité de service (production et distribution d'eau potable).

### I.4.2 FORMATION ET DEMARCHES SANTE SECURITE

L'exploitation d'un service d'eau potable requiert des habilitations ou des formations spécifiques (CATEC, AIPR, habilitations électriques, balisage, ...). Les planifications de ces formations sont pointées chaque année.

Sur 2021, les 3 agents techniques ont ainsi participé à une formation interne sur l'utilisation du matériel de recherche de fuites. Un agent a effectué un stage d'une semaine à l'OIE (Office International de l'Eau) à Limoges sur la recherche de fuites.

Les agents se sont également rendus au Salon POLLUTEC à Lyon.

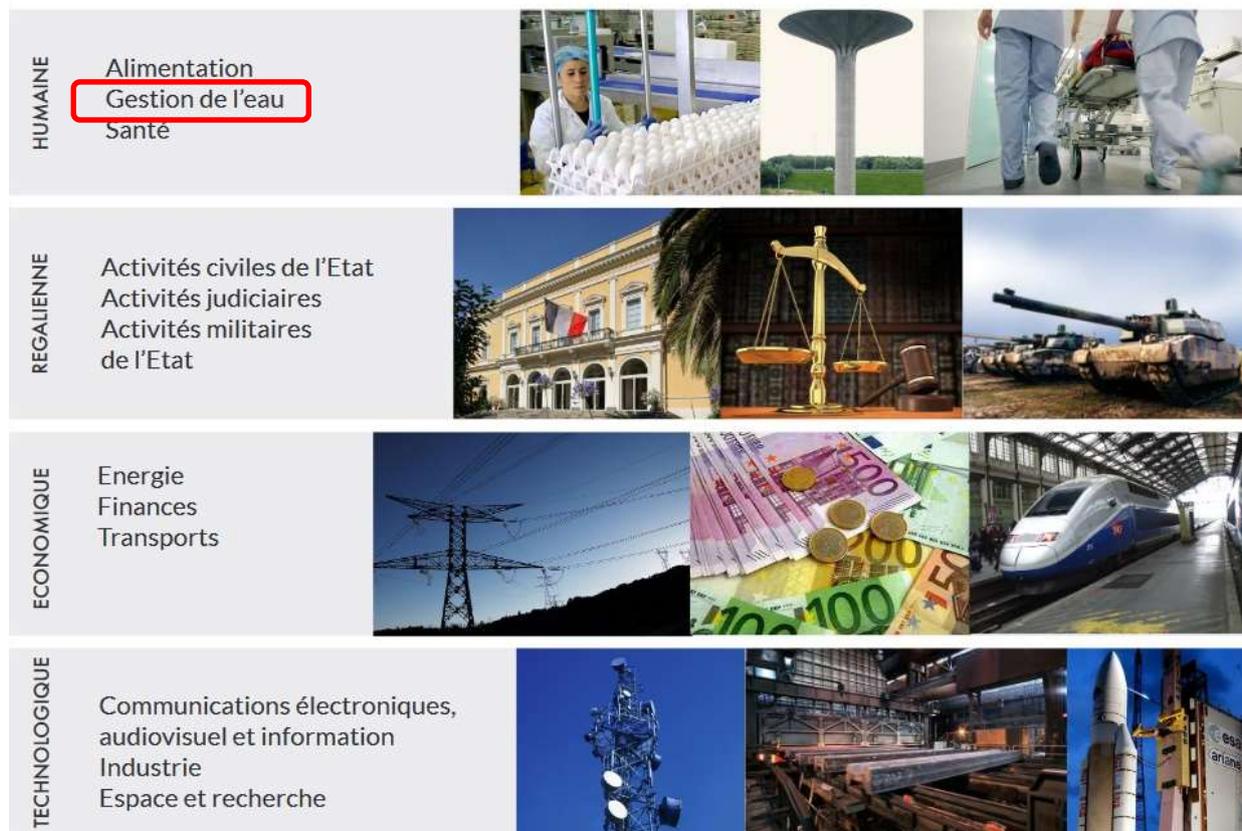
## I.5. LE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU : UN SECTEUR D'ACTIVITE D'IMPORTANCE VITALE

Parce qu'elles concourent à la production et à la distribution de biens ou de services indispensables à l'exercice de l'autorité de l'Etat, au fonctionnement de l'économie, au maintien du potentiel de défense ou à la sécurité de la Nation, certaines activités sont considérées comme « d'importance vitale ». Ces activités sont, par nature, difficilement substituables ou remplaçables.

Conçu et piloté par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), le dispositif d'accompagnement constitue le cadre permettant d'associer les opérateurs d'importance vitale (OIV), publics ou privés, à la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale en termes de protection contre les actes de malveillance (terrorisme, sabotage) et les risques naturels, technologiques et sanitaires.

Placés au cœur du dispositif, les opérateurs d'importance vitale doivent analyser les risques auxquels ils sont exposés et appliquer les mesures de protection qui leur incombent, notamment en mettant en œuvre le plan VIGIPIRATE.

- **12 secteurs sont reconnus comme activités d'importance vitale par l'Etat dont les services assurant la gestion et de la distribution de l'eau potable.**



Pour rappel, l'année 2021 a été majoritairement placée au niveau « Sécurité renforcée – Risque attentat » du Plan Vigirate (niveau 2/3).

## 1.6. LA RELATION USAGERS : UN ENJEU FONDAMENTAL

Le service de l'eau de la Communauté de Communes compte au 31 Décembre 2021, 7 484 abonnés. La relation usagers est un enjeu primordial pour la perception de la qualité du service rendu par l'administration.

En profonde mutation ces dernières années, les collectivités doivent tenir compte des exigences et des demandes d'évolution de leurs citoyens.

Cela se traduit notamment par des exigences de plus en plus fortes de simplicité, de rapidité, d'offres dématérialisées, d'efficacité et la personnalisation des échanges.



**En cas de litige avec le service de l'eau, les abonnés peuvent saisir la Médiation de l'eau. Tiers extérieur au litige, la Médiation de l'eau facilite son règlement amiable portant sur l'exécution d'un service d'eau opposant un consommateur à la Direction de l'Eau.**

**Lien : [www.mediation-eau.fr](http://www.mediation-eau.fr)**

Médiation de l'eau / Association loi 1901

BP 40 463 / 75366 Paris Cedex 08

## I.7. LES FAITS MARQUANTS ET LES TEMPS FORTS 2021

### ► Des travaux de renouvellement ....



Renouvellement patrimonial

### ► Des travaux d'interconnexion ....

Interconnexion Balme / Mésigny /  
Sallenoves



► **Des travaux de sécurisation et réhabilitation ....**



► **Des travaux de recherche de nouvelles ressources...**



► Des travaux spéciaux....



► Des fuites, des casses ....



► Une arrivée....



Josiane BRETON au service facturation



Fin de la mise en service de la radio-relève sur le parc compteurs de la CCFU

Rappel :

Déploiement du système d'alerte citoyen pour prévenir des urgences

Plus de 1800 abonnés enregistrés



# **CHAPITRE II. AXES ESSENTIELS DU SERVICE EAU POTABLE**

## II.1. LA QUALITE DE L'EAU : UNE PRIORITE DE CHAQUE INSTANT

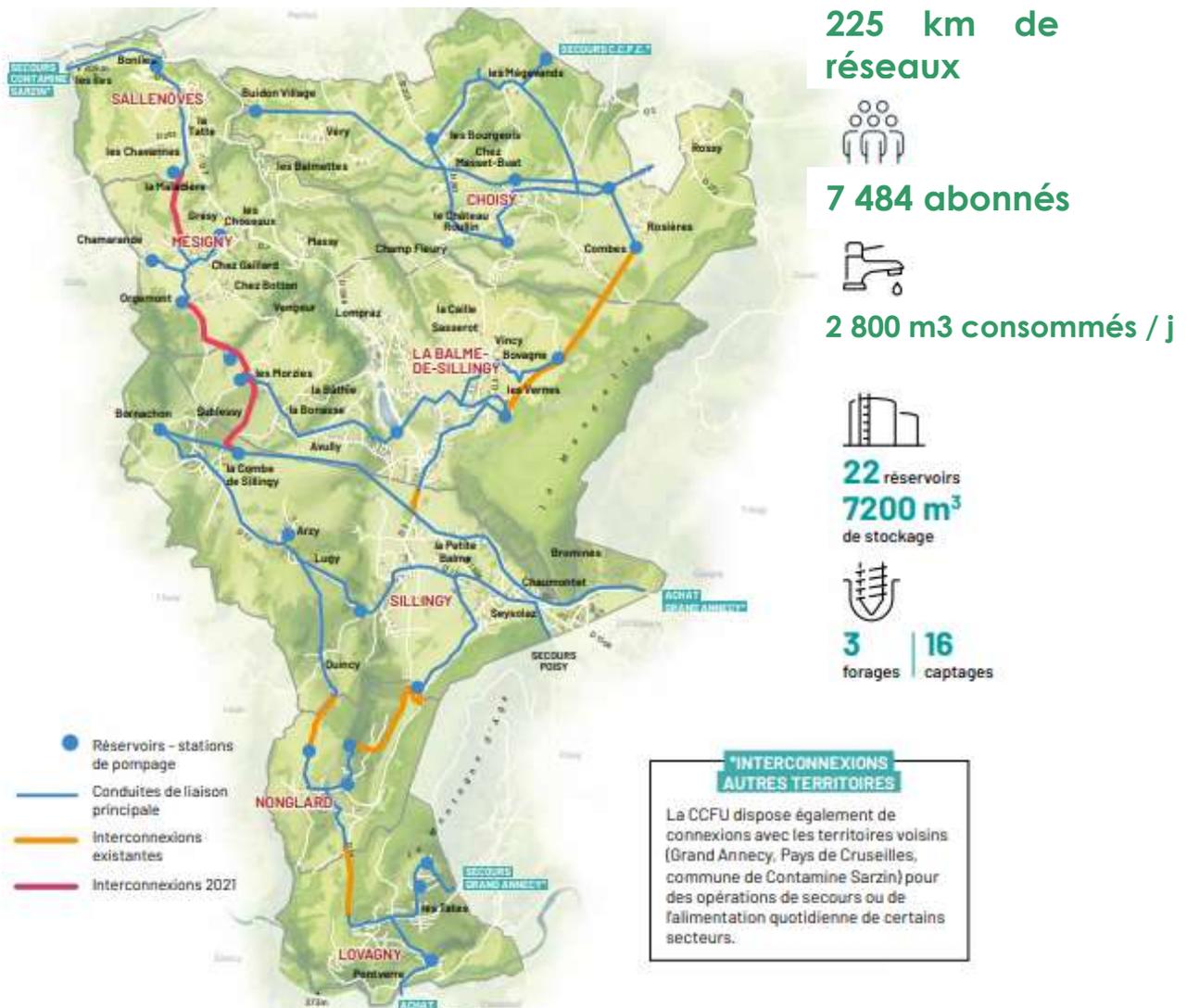
L'alimentation en eau potable est un service essentiel pour les habitants et un enjeu primordial de santé publique. La Communauté de Communes Fier et Usse tient à mettre quotidiennement tout en oeuvre pour distribuer une eau de qualité.

L'eau fait l'objet d'un contrôle réglementaire de tous les instants pour garantir sa qualité tout au long de son parcours. Elle fait partie des produits alimentaires les plus contrôlés. Un programme d'analyses réglementaires est établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui définit les lieux de prélèvement, les fréquences et le type d'analyse pour chaque zone de distribution.

Les prélèvements et analyses sont réalisés par un laboratoire agréé indépendant. En complément de ce suivi réglementaire, le service de l'eau de la CCFU effectue un autocontrôle de la qualité de l'eau sur son réseau afin de pouvoir réagir rapidement en cas de pollution.

Différents appareils de contrôle (turbidimètre, analyseur de chlore, conductimètre, ATP Métrie,...) permettent aux techniciens d'effectuer le suivi de la qualité des eaux distribuées.

## II.2. LA GESTION ET LA PERENITE DU PATRIMOINE DE LA CCFU



### Vue en plan des principales conduites de distribution d'eau potable et des interconnexions

L'intégralité des communes de la CCFU seront reliées d'ici à fin 2022.

Le patrimoine « eau » de la CCFU s'élève en 2020 à **72 000 000 €**.

Ce patrimoine comprend les canalisations, les branchements, les compteurs, les équipements divers et ouvrages de captage, de stockage et les équipement de traitement,...

	Linéaire canalisations	TOTAL	Canalisations	Brts / Equipements	Ouvrages
CHOISY	48	<b>13 845 000,00 €</b>	10 560 000,00 €	1 800 000,00 €	1 485 000,00 €
BALME DE SILLINGY	46	<b>16 285 000,00 €</b>	10 120 000,00 €	3 900 000,00 €	2 265 000,00 €
LOVAGNY	23	<b>7 514 000,00 €</b>	5 060 000,00 €	1 350 000,00 €	1 104 000,00 €
MESIGNY	18	<b>5 547 000,00 €</b>	4 004 000,00 €	900 000,00 €	643 000,00 €
NONGLARD	15	<b>4 627 000,00 €</b>	3 300 000,00 €	650 000,00 €	677 000,00 €
SALLENOVES	13	<b>3 982 000,00 €</b>	2 860 000,00 €	760 000,00 €	362 000,00 €
SILLINGY	62	<b>20 460 000,00 €</b>	13 640 000,00 €	4 900 000,00 €	1 920 000,00 €
<b>TOTAL TERRITOIRE</b>	<b>225</b>	<b>72 260 000,00 €</b>	<b>49 544 000,00 €</b>	<b>14 260 000,00 €</b>	<b>8 456 000,00 €</b>

## LES CHIFFRES CLES DU QUOTIDIEN DU SERVICE DE L'EAU :

### UNE EQUIPE ADMINISTRATIVE A L'ECOUTE DES USAGERS

- Plus de **7 000 appels** sur l'année 2021 (soit + 15%) dont :
  - Environ 5 000 pour le service facturation
  - Environ 2 000 pour le service abonnement



soit une moyenne de **500 appels / mois** avec des pics de **25 à 30 appels par demi journée pour le service facturation**



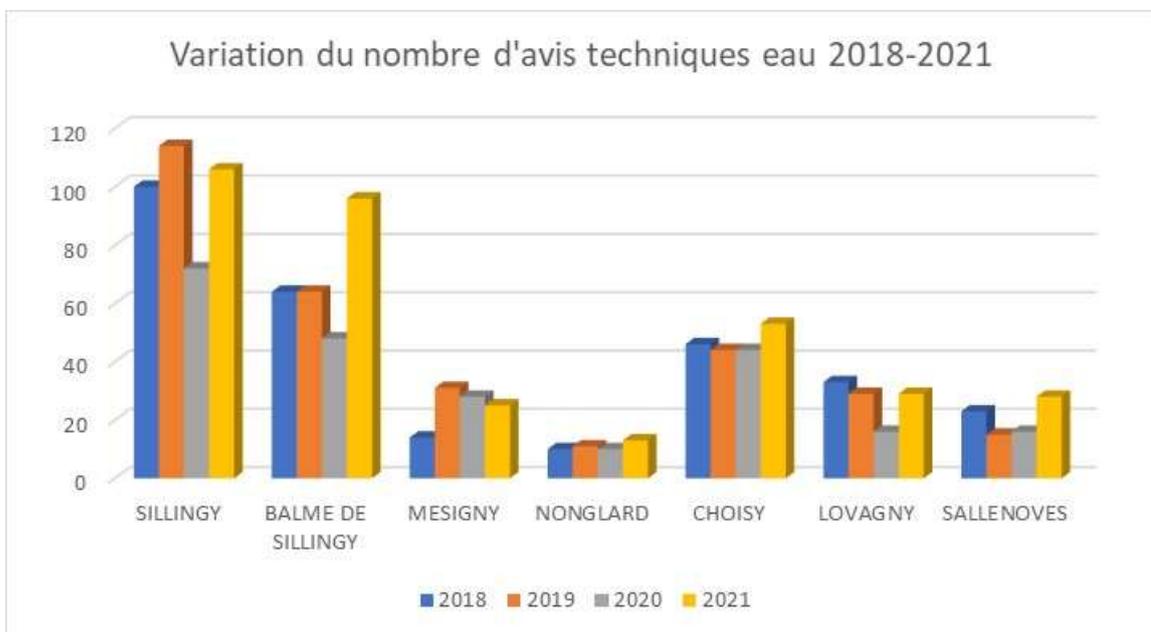
- Nombre de factures émises sur 2021 : **14 574 (+2%)**
- Nombre d'abonnements : **+ 730**
- Nombre de résiliations : **826**

➤ **Nombre d'avis techniques sur des dossiers d'autorisations d'urbanisme :**

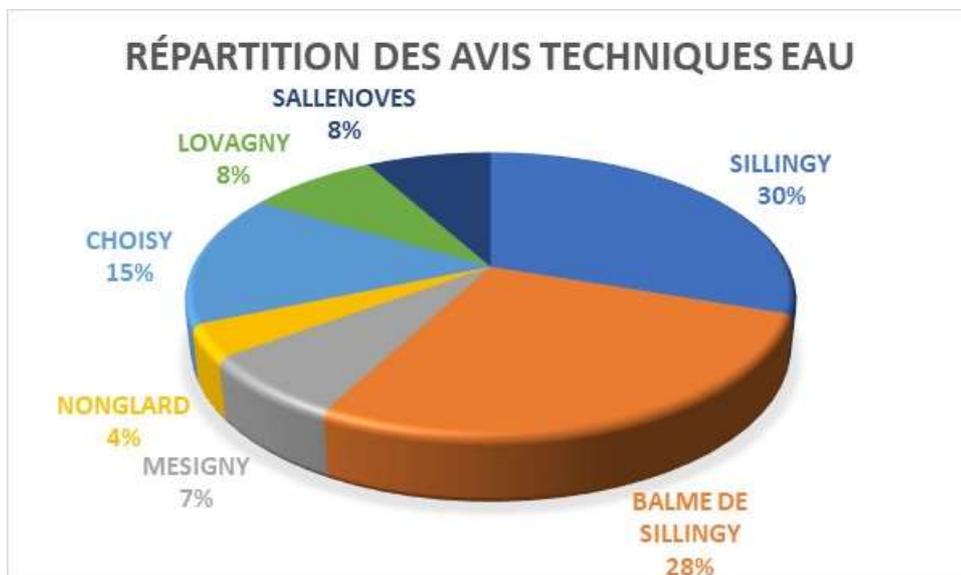
Branchements eau potable



	2018	2019	2020	2021
<b>SILLINGY</b>	100	114	72	106
<b>BALME DE SILLINGY</b>	64	64	48	96
<b>MESIGNY</b>	14	31	28	25
<b>NONGLARD</b>	10	11	10	13
<b>CHOISY</b>	46	44	44	53
<b>LOVAGNY</b>	33	29	16	29
<b>SALLENOVES</b>	23	15	16	28
<b>TOTAL</b>	<b>290</b>	<b>308</b>	<b>234</b>	<b>350</b>



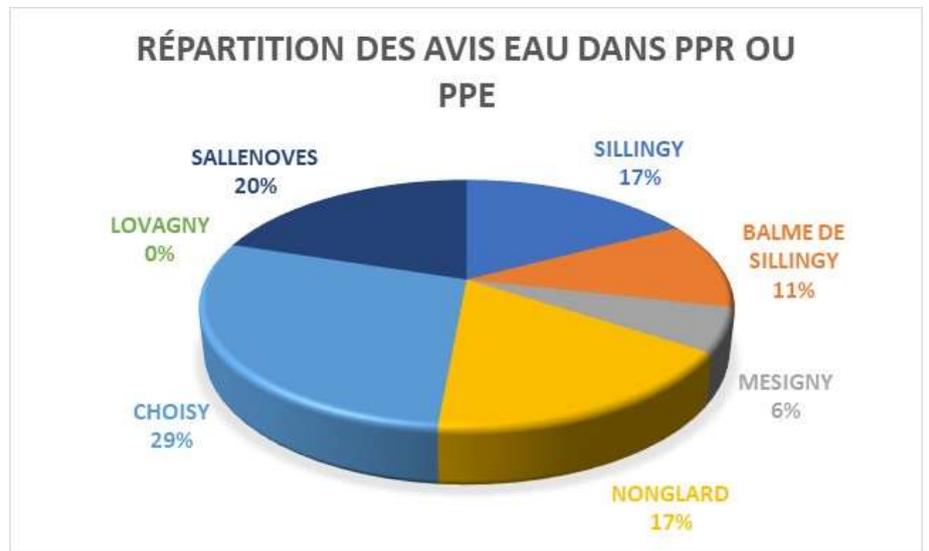
Après l'année 2020 qui avait connu une légère baisse dans les demandes, ces dernières sont reparties à la hausse sur 2021 (+50%).



Les communes de La Balme, Sillingy et Choisy regroupent quasi 75% des demandes d'autorisation d'urbanisme.

- **Avis technique vis-à-vis des autorisations d'urbanisme situés dans les périmètres de protection rapproché ou éloigné :**

	2021
SILLINGY	6
BALME DE SILLINGY	4
MESIGNY	2
NONGLARD	6
CHOISY	10
LOVAGNY	0
SALLENOVES	7
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>



- **Nombre de fuites réparées**



	Nb fuites	Débit m3/h	Débit m3/j
SILLINGY	4	5	120
BALME DE SILLINGY	6	5	120
MESIGNY	3	3	72
NONGLARD	0	0	0
CHOISY	2	5	120
LOVAGNY	2	8	192
SALLENOVES	2	7	168
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>33</b>	<b>792</b>

Sur l'année 2021, 19 réparations sur des fuites (programmées ou en urgence) ont été effectuées, représentant un volume total cumulé de 792 m3/j.

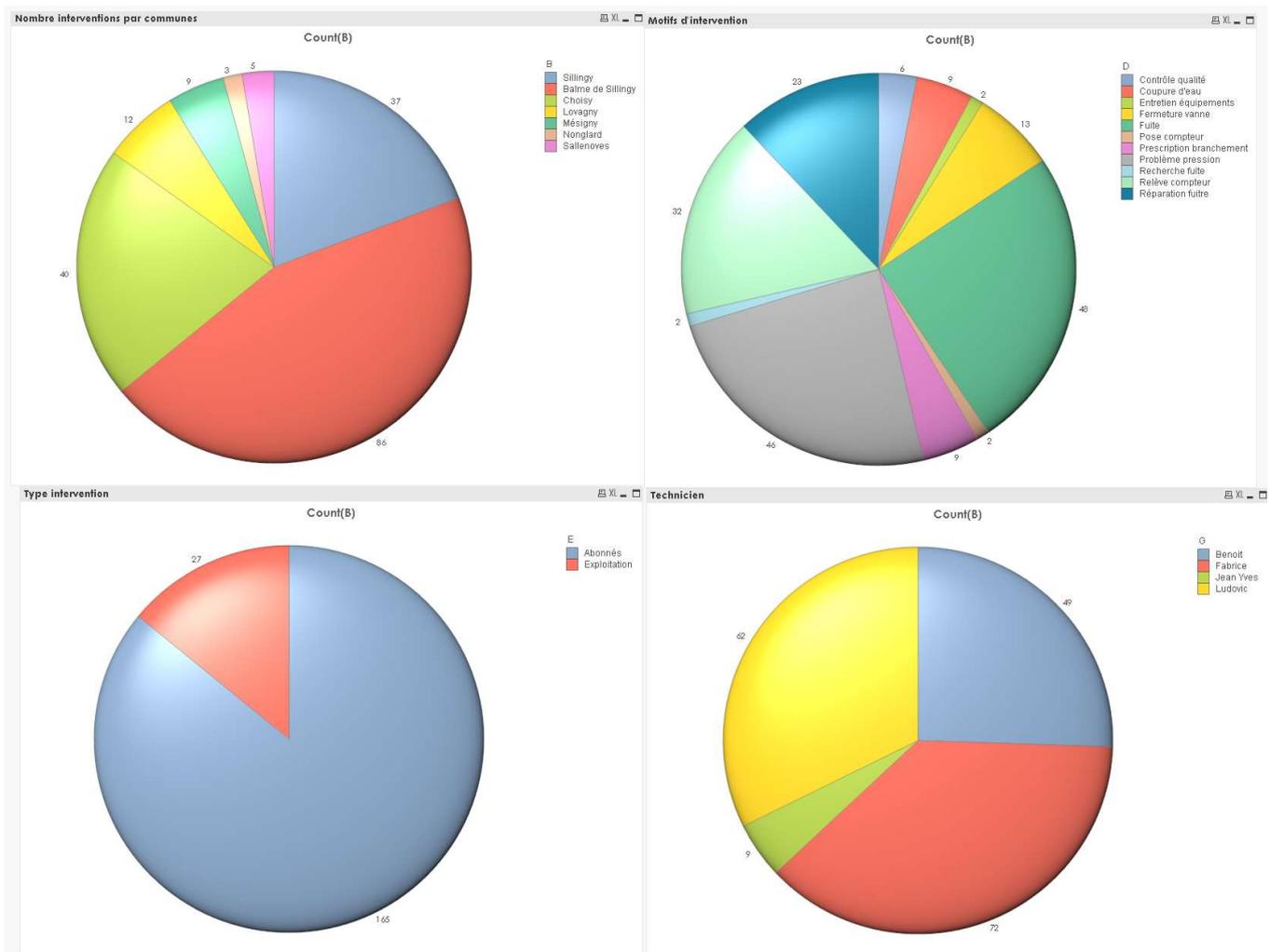
- **Nombre d'intervention chez les abonnés**



Les interventions des agents sont consignées et permettent régulièrement d'établir des statistiques sur les raisons des appels, les types d'intervention, les lieux d'intervention,... Cet outil, développé et mis en place en interne permet d'anticiper des renouvellements de canalisations (récurrence de fuites, ...).

Les données saisies sous un logiciel permettent d'obtenir des tableaux dynamiques et de savoir rapidement le type

d'intervention sur telle ou telle commune, par tel ou tel technicien,...



### **UNE EQUIPE TECHNIQUE MOBILISÉE AU SERVICE DES USAGERS**

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EST RÉPARTIE SUR 4 AGENTS (3.5 ETP)

- Les visites d'ouvrages hebdomadaires
- Les jaugages de source
- Les interventions sur les équipements électriques, électromécaniques, hydrauliques et de traitement (chlore, UV,...)
- Suivi des travaux d'investissement correspondent aux renouvellements des installations de pompage (vannes, canalisations, électricité ...), aux travaux de sécurisation des sites, au renouvellement patrimonial.
- Les lavages de réservoirs
- Les visites d'ouvrages et captages sont maintenues pour accroître la surveillance des sites malgré le système centralisé : inspection visuelle des installations et des périmètres immédiats.
- Actions de maintenance : actions préventives et curatives
- Distribution, maintenance, exploitation

- Définition et mise en œuvre d'un plan d'action pour l'optimisation des rendements (maintenance préventive, recherche et réparation de fuites sur branchement ou sur canalisation, mesure des poteaux incendie et diagnostic de consommation)
- Historisation des évènements sur les réseaux
- Gestion du parc compteurs
- Instruction et suivi des démarches d'urbanisme et d'aménagements
- Astreinte 24h/24 et 7j/7.

## L'alimentation en eau potable de la CCFU en quelques chiffres

- 16 captages
  - 3 forages
- 8 stations de pompage
- 22 ouvrages de stockage soit une capacité de 7 200 m<sup>3</sup>
- 225 kilomètres de réseau (hors branchements particuliers)
  - 7484 abonnés
- 1 037 594 m<sup>3</sup> d'eau prélevée
- 1 211 271 m<sup>3</sup> d'eau mis en distribution (sources, forages et achats)
- 791 732 m<sup>3</sup> d'eau vendue

### II.3. ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Evolution 2020/2021 en %
Nb d'habitants desservis	15 661	15 686	<b>15 918</b>	<b>+ 1,48 %</b>

#### Source DGF

L'évolution est supérieure aux années précédentes où l'activité est repartie après les périodes de confinement.

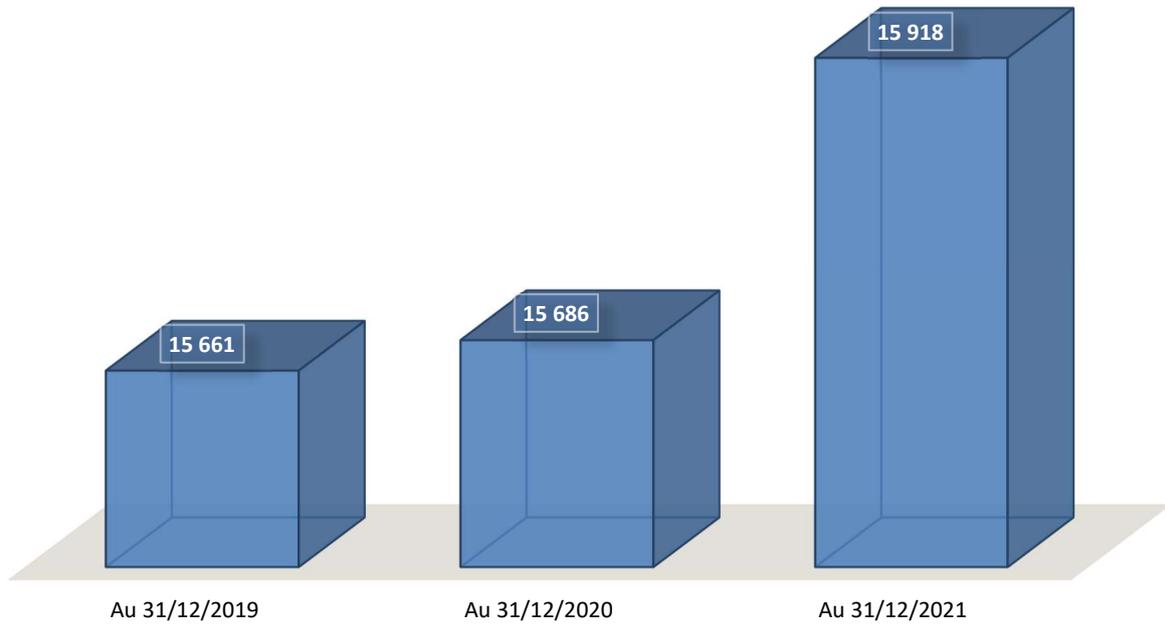
La plupart des travaux, notamment la production de logements neufs a été ralentie voire stoppée sur l'année 2020.

### II.4. NOMBRE D'ABONNES

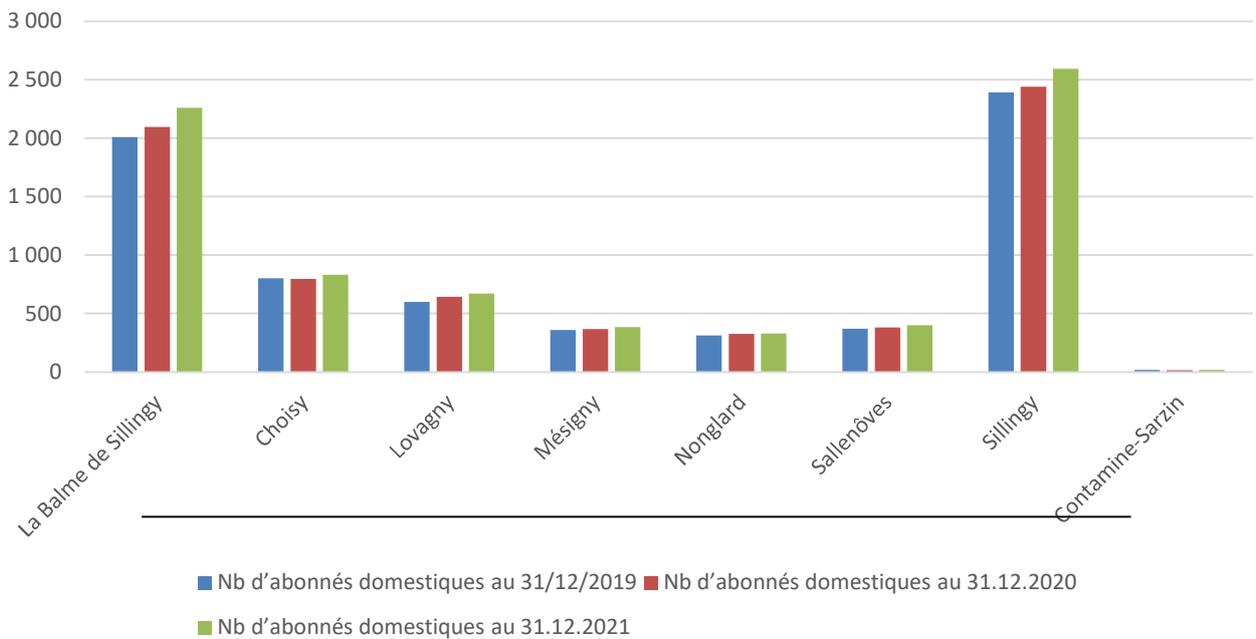
La répartition des abonnés domestiques par commune est la suivante :

Communes	Nb d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nb d'abonnés domestiques au 31.12.2020	Nb d'abonnés domestiques au 31.12.2021	Variation 2020/2021 en %
La Balme de Sillingy	2 008	2 095	2 258	+ 7,78 %
Choisy	801	795	832	+ 4,65 %
Lovagny	600	644	671	+ 4,19 %
Mésigny	358	366	383	+ 4,64 %
Nonglard	313	327	329	+ 0,61 %
Sallenôves	370	382	401	+ 4,97 %
Sillingy	2391	2 439	2 592	+ 6,27 %
Contamine-Sarzin	17	15	18	+ 20 %
<b>Total</b>	<b>6858</b>	<b>7 063</b>	<b>7 484</b>	<b>+ 5,96 %</b>

## EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS SUR LA CCFU

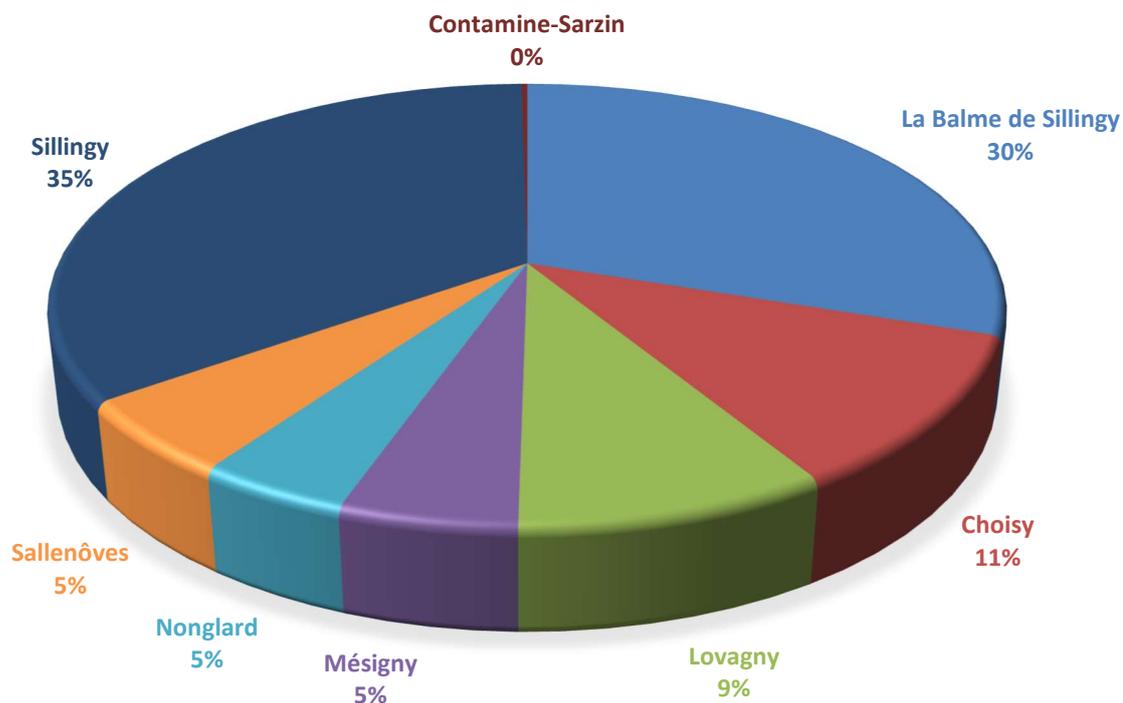


## REPARTITION ET EVOLUTION DES ABONNES DOMESTIQUES



Globalement, la tendance est à l'augmentation sur toutes les communes de la CCFU.

## REPARTITION DES ABONNES DOMESTIQUES



75% des abonnés sont répartis sur 3 communes (Sillingy, La Balme de Sillingy et Choisy).

# **CHAPITRE III. DONNEES TECHNIQUES DU SERVICE EAU POTABLE**

## III.1. LA RESSOURCE, LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION

### III.1.1 LES EAUX BRUTES

Ce sont les eaux provenant des différentes ressources (**captages**, **forages**) non traitées. Ces eaux captées ou pompées ne feront l'objet d'un traitement qu'une fois acheminées dans l'ouvrage de stockage.



#### III.1.1.1 Prélèvement sur les ressources en eau sur le territoire de la CCFU

Ressource et implantation	Commune	Volume prélevé 2019 en m3	Volume prélevé 2020 en m3	Volume prélevé 2021 en m3	Variation 2020/2021 en %
Forage de Sous les Côtes	La Balme	101 529	61 901	0	-100,00%
Captage de Nangerat	La Balme	59 347	58 879	56 031	-4,84%
Forage des Rosays	La Balme	24 750	28 304	30 914	9,22%
Captage de Pesse Vieille	La Balme	104 463	124 281	127 372	2,49%
Captage les Moliats	La Balme	0	0	0	
Captage du Buidon	Choisy	152 573	160 794	227 318	41,37%
Captage Creux du Chêne	Choisy	29 281	80 649	52 633	-34,74%
Captage de Grésy	Mésigny	16 617	18 092	20 872	15,37%
Captage de Laloy	Mésigny	3 500	1 800	2 504	39,11%
Captage de Savière	Mésigny	1 268	1 394	1 402	0,57%
Captage de Chamarande	Mésigny	850	476	786	65,13%
Captage Chez Pacot	Mésigny	18 481	19 152	25 270	31,94%
Captage de Vaulx	Nonglard	37 396	38 064	41 512	9,06%
Captage du Chêne	Nonglard	0	0	0	
Captage Tepenix-Bonlieu	Sallenôves	62 682	76 836	64 918	-15,51%
Captage des Echelles	Sillingy	160 081	166 680	127 567	-23,47%
Captage des Seillas	Sillingy	26 226	32 797	44 140	34,59%
Captage des Froides Fontaines	Sillingy	0	0	0	
Captage Creux Ramet	Sillingy	125 397	132 207	125 458	-5,10%
Forage de Nyre	Sillingy	48 623	81 507	88 897	9,07%
<b>Total</b>		<b>973 064</b>	<b>1 083 813</b>	<b>1 037 594</b>	<b>-4,26%</b>

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %

#### **NB :**

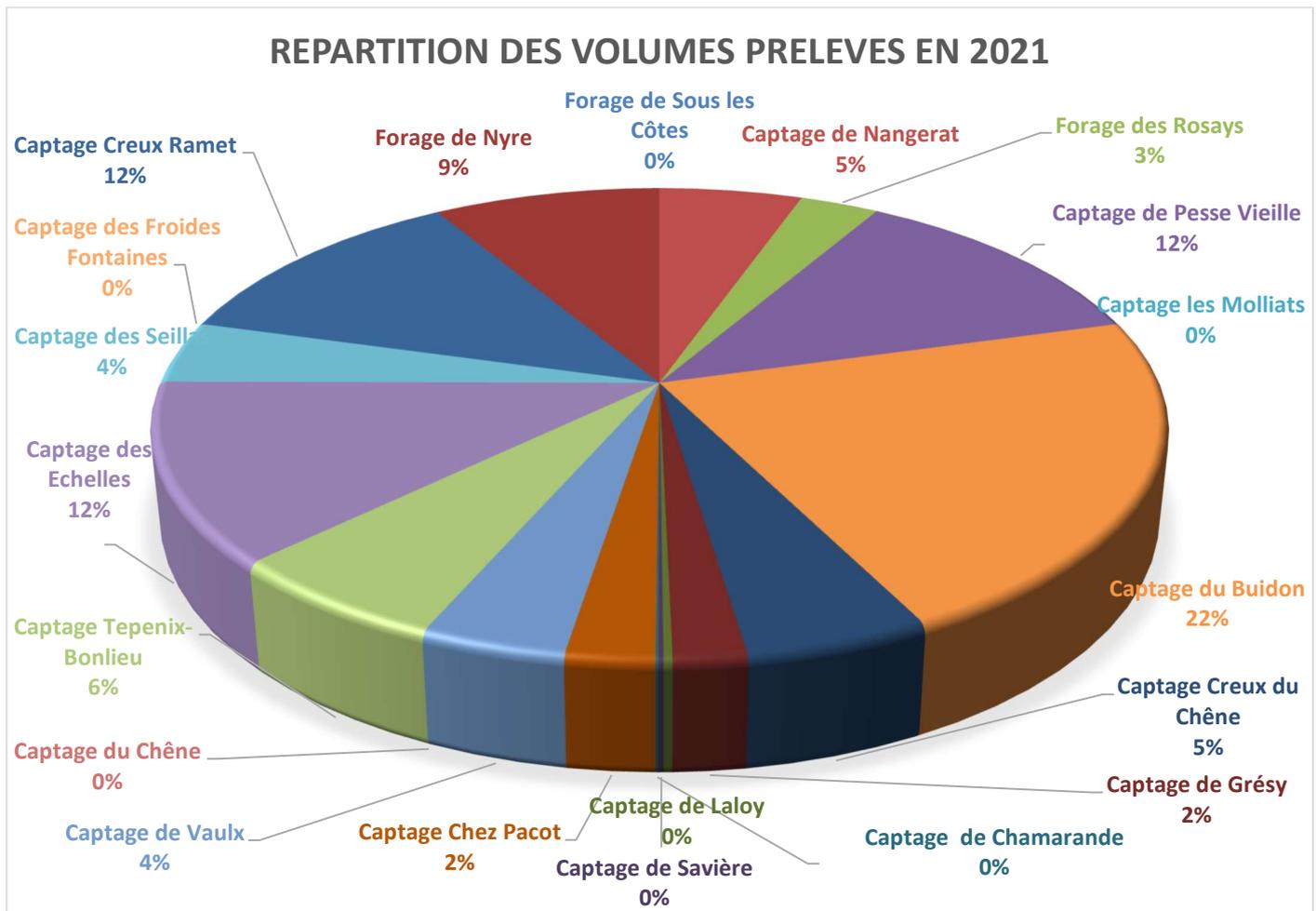
Les ressources des Rosays et surtout de Buidon ont été plus sollicitées du fait de l'arrêt du pompage du lac de la Balme suite aux problèmes de contaminations.

Le captage du Creux du Chêne a également été plus sollicité mais cela est dû à une fuite qui a nécessité d'importants moyens pour être localiser.

Le captage de Bonlieu a été moins sollicité du fait de la réparation de grosses fuites sur la commune de Sallenoves.

Le captage de Seillas a été privilégié car eau gravitaire et non prise sur le réseau de Bornachon où l'eau est pompée depuis les Echelles. De plus, les travaux de reprise de la colonne d'adduction permettent un meilleur transit de l'eau.

Le forage de Nyre a plus été sollicité pour secours sur Lovagny et basculement d'eau sur le secteur de Seysolaz pour soulager les Echelles (qui alimentaient en fin d'année une partie de la Balme suite à l'arrêt du forage du Lac).



Sur l'année, le captage de Buidon a lui seul produit 22% de la ressource de la CCFU, du fait de l'arrêt du forage du lac de La Balme de Sillingy. 4 ressources (Buidon, Echelles, Creux Ramets et Nyre) approtent 55% des ressources de la CCFU.

### III.1.1.2 Prélèvement sur les ressources en eau hors territoire de la CCFU

Le service achète de l'eau brute venant du forage de Chez Grillet. Cette eau est ensuite traitée dès son arrivée sur le territoire de la CCFU.

### III.1.2 LE STOCKAGE DE L'EAU

L'eau est stockée dans des réservoirs positionnés sur le territoire afin de répondre à plusieurs besoins.

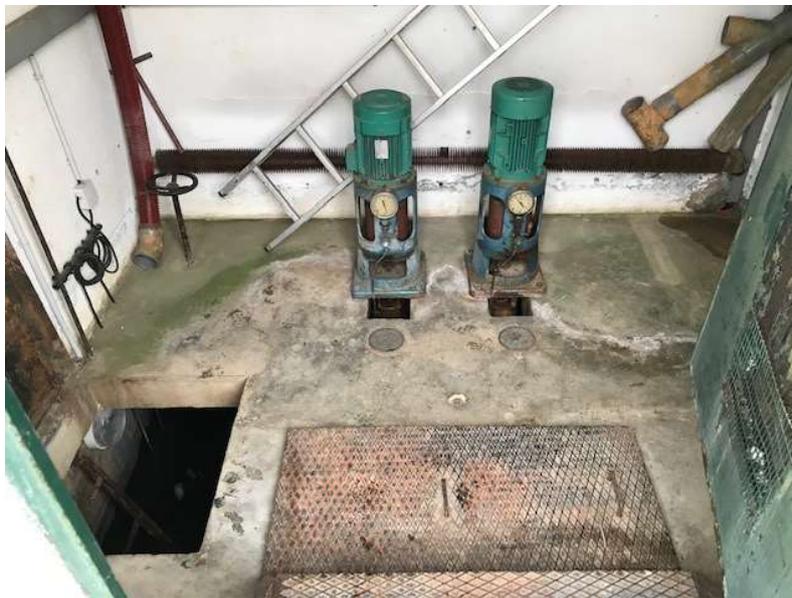
Les installations de production fonctionnent généralement à débit constant tandis que les besoins de la population suivent des variations en fonction de cycles horaires, journaliers et saisonniers.

Le réservoir permet d'adapter l'offre à la demande en stockant l'eau produite non consommée en période creuse et en la restituant en période de pointe.

Un problème sur une conduite de distribution est toujours possible et le délai de réparation peut être sans effet sur la continuité de l'alimentation si les réservoirs ont une capacité suffisante. Ils jouent alors le rôle de tampon. La CCFU compte 22 réservoirs pour une capacité totale de stockage de 7 200 m<sup>3</sup>.

Ouvrages clés dans l'exploitation quotidienne, ces ouvrages parfois vétustes peuvent présenter des situations dangereuses pour les agents (risque de chute essentiellement).

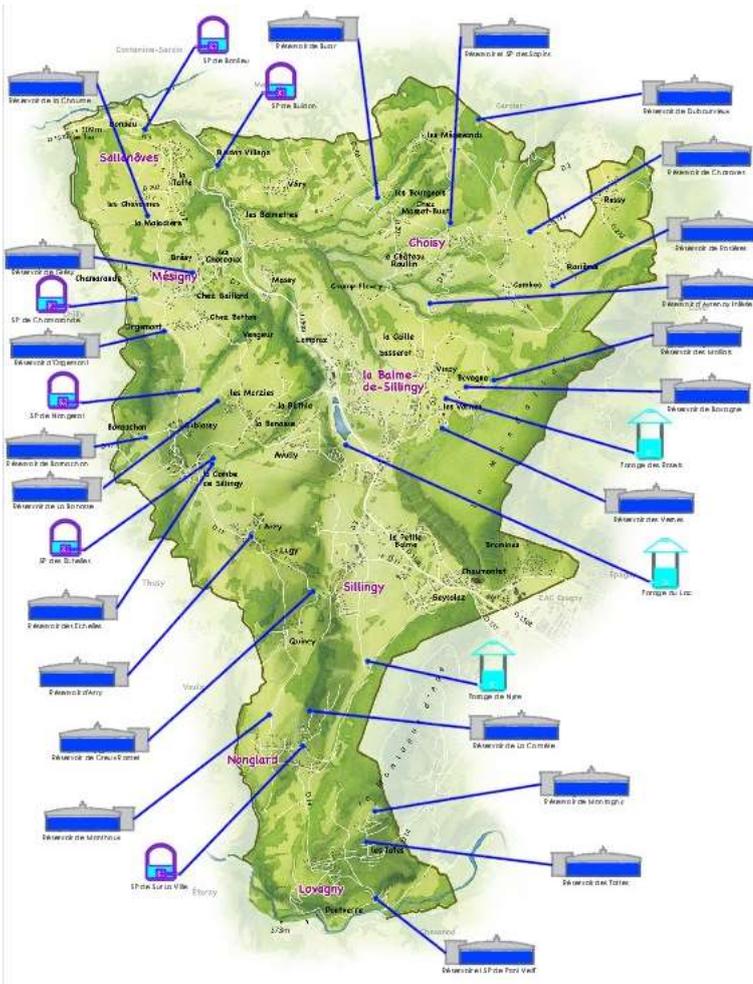
L'année 2021 a permis la poursuite des travaux de sécurisation dans les ouvrages de stockage mais aussi dans les ouvrages d'exploitation tels les stations de pompage.



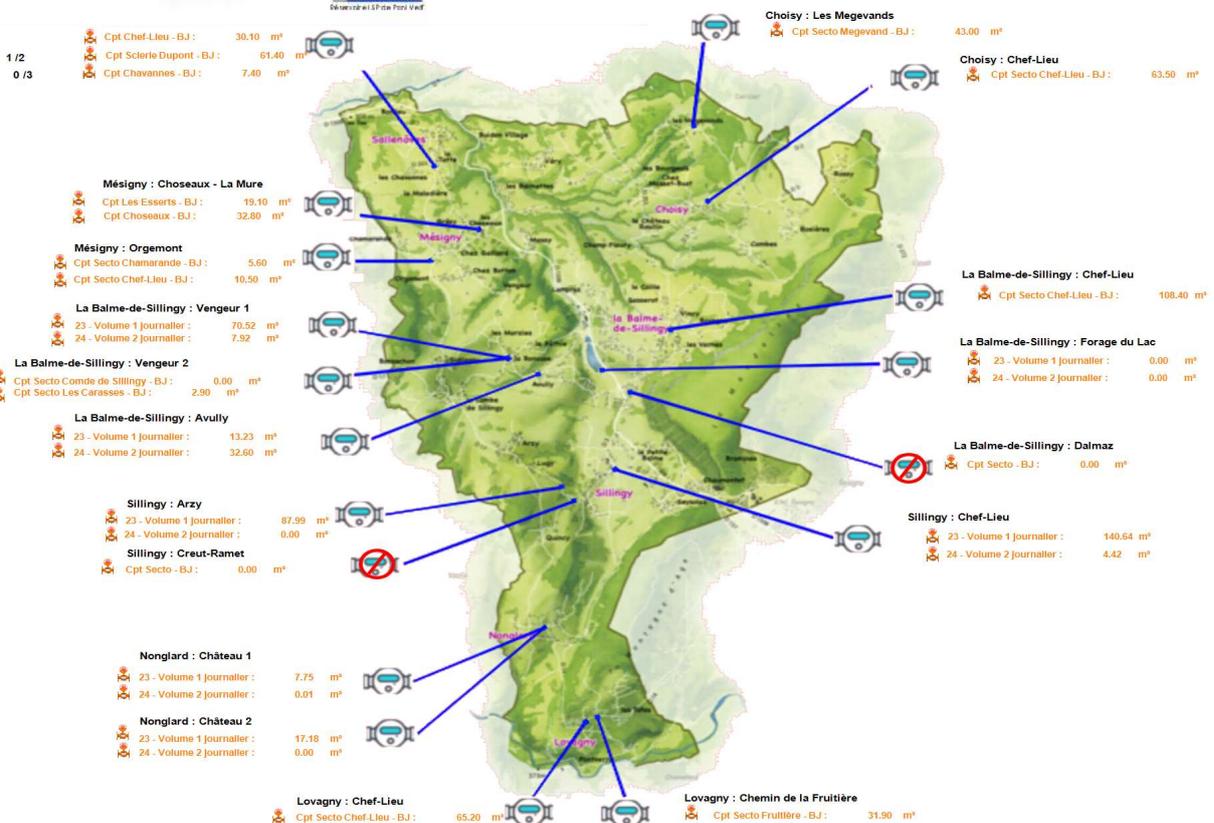
Station de pompage de Chamarande...**avant travaux**



Station de pompage de Chamarande...**après travaux**



**Positionnement et répartitions des ouvrages de stockage et pompage de la CCFU**



**Positionnement et répartitions des compteurs de sectorisation de la CCFU**

### III.1.3 LE LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE

Le **linéaire du réseau** de canalisations du service public d'eau potable est de **225 km** au 31/12/2021.

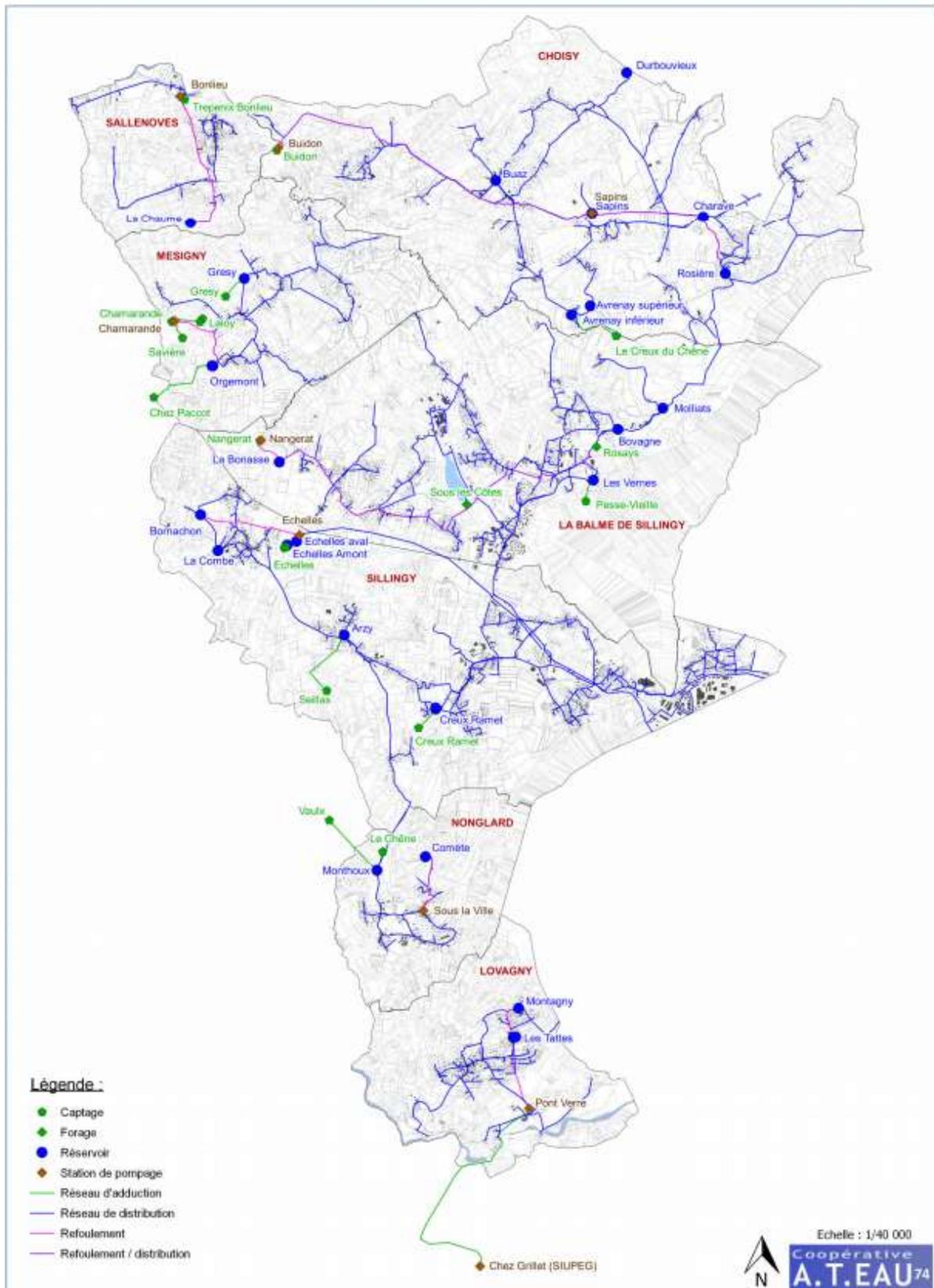
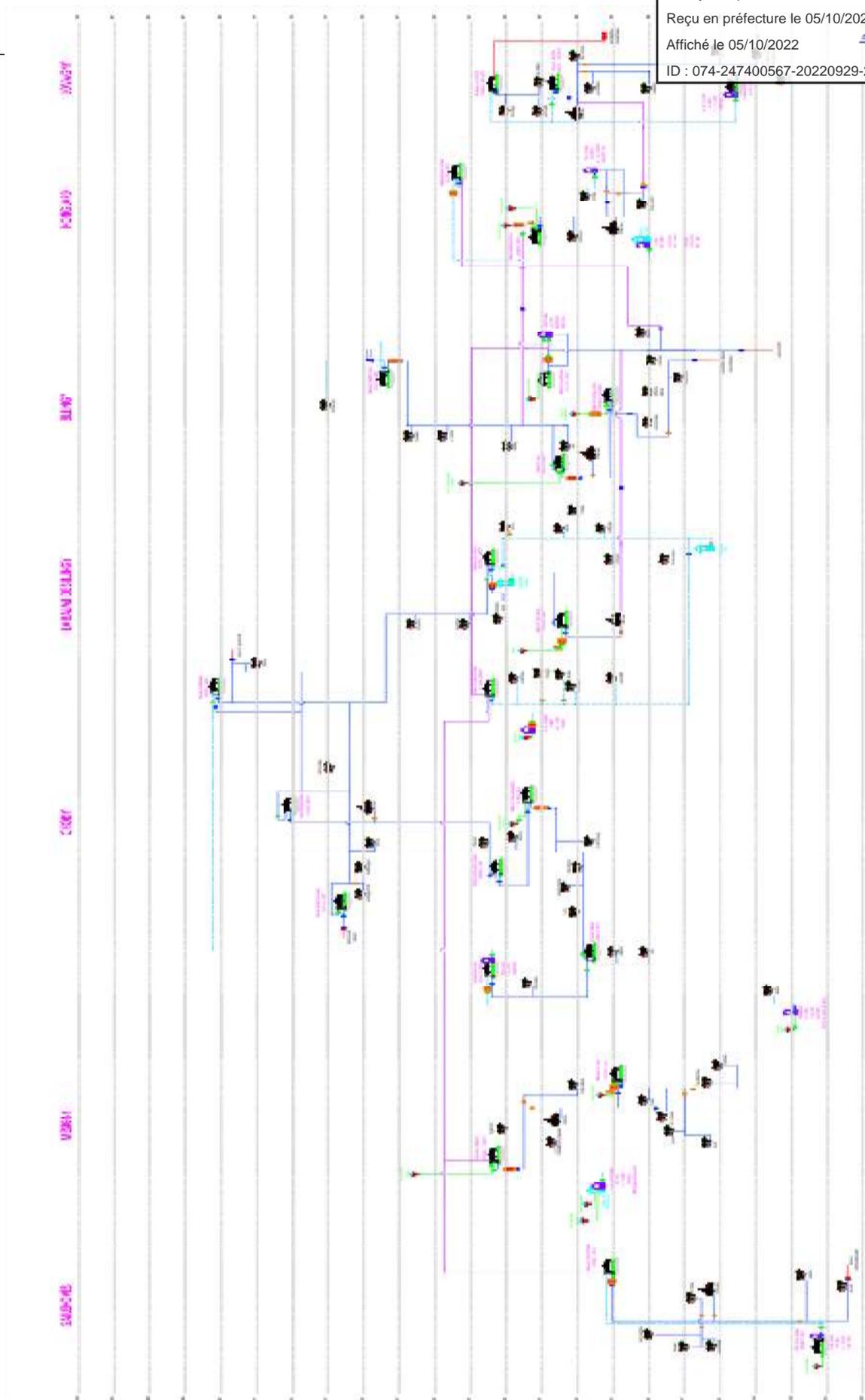


Figure 7 : schéma général du réseau d'eau potable – fond cadastral



**Vue synoptique du réseau de la CCFU**

### III.1.4 LES EAUX TRAITEES

Sur la CCFU, les eaux sont traitées aux ultra-violettes et sur certains sites elles sont également filtrées.

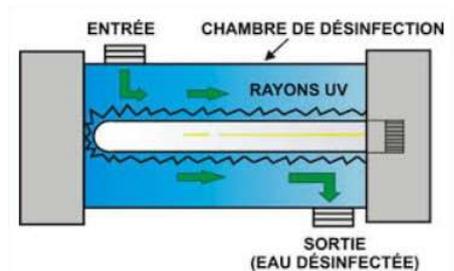
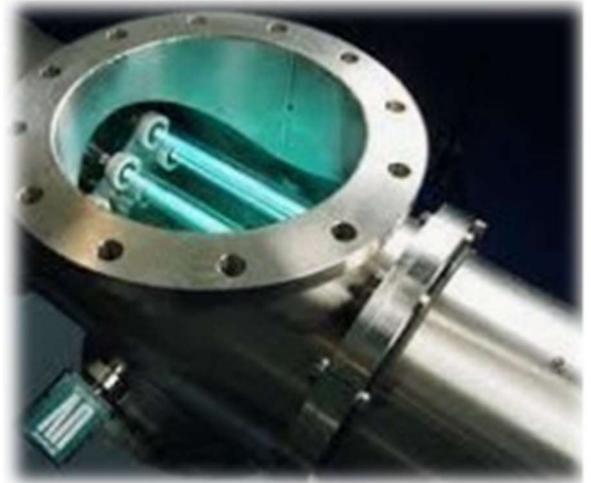
Afin de garantir un meilleur traitement, certains sites sont équipés de turbidimètres qui permettent de by-passer l'eau en cas de turbidité trop forte, risquant de perturber la qualité du traitement.

A l'annonce d'évènements particuliers tels des épisodes orageux et afin de conserver une qualité conforme notamment vis-à-vis de l'aspect bactériologique, le service réalise un traitement préventif au chlore.

Depuis les deux épisodes de pollution sur la commune de la Balme de Sillingy, l'ARS a imposée de doubler le traitement sur les réservoirs de la Bonasse et des Vernes qui sont donc maintenant équipés d'une javellisation.

Un traitement renforcé permettant de satisfaire aux exigences du plan Vigipirate.

La chloration est un moyen simple et efficace pour désinfecter l'eau en vue de la rendre potable. Elle consiste à introduire des produits chlorés (pastilles de chlore, eau de javel,...) dans de l'eau pour détruire les micro-organismes qu'elle contient. Un temps de contact de 30 minutes est nécessaire.



**Installations de traitement : ultra-violet, Javellisation, Filtre à poche, turbidimètre**



### Les analyses d'eau sont consultables sur les sites suivants :

- <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable>
- Mairie des communes de la CCFU
- Site internet de la CCFU
- Un bilan annuel est joint au solde de la facture d'eau

### III.1.5 LE VOLUME MIS EN DISTRIBUTION

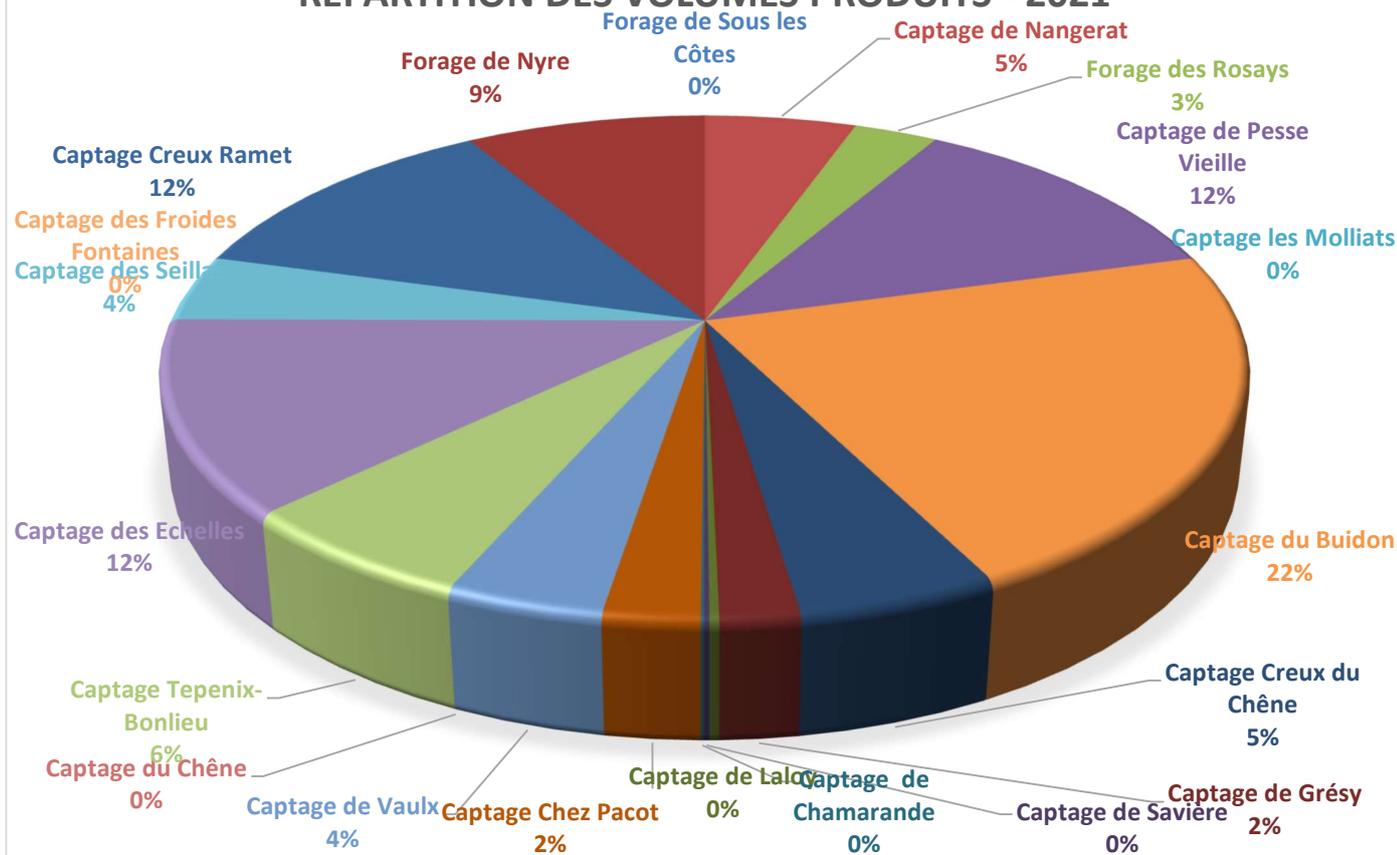
Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production pour être introduit dans le réseau de distribution.

Ressource et implantation	Commune	Volumes produit 2019	Volumes produit 2020	Volumes produit 2021	Variation 2020/2021 en %	Indice de protection de la ressource 2021
Forage de Sous les Côtes	La Balme	101 529	61 901	0	-100,00%	80%
Captage de Nangerat	La Balme	59 347	58 879	56 031	-4,84%	80%
Forage des Rosays	La Balme	24 750	28 304	30 914	9,22%	80%
Captage de Pesse Vieille	La Balme	86 681	151 051	127 372	-15,68%	60%
Captage les Molliats	La Balme	0	0	0		
Captage du Buidon	Choisy	152 573	160 794	227 318	41,37%	80%
Captage Creux du Chêne	Choisy	29 281	80 649	52 633	-34,74%	60%
Captage de Grézy	Mésigny	10 617	18 092	20 872	15,37%	80%
Captage de Laloy	Mésigny	1 572	1 775	2 504	41,07%	80%
Captage de Savière	Mésigny	1 301	1 502	1 402	-6,66%	80%
Captage de Chamarande	Mésigny	438	487	786	61,40%	80%
Captage Chez Pacot	Mésigny	9 986	19 566	25 270	29,15%	80%
Captage de Vault	Nonglard	34 688	38 064	41 512	9,06%	80%
Captage du Chêne	Nonglard	0	0	0		60%
Captage Tepenix-Bonlieu	Sallenôves	62 054	78 836	64 918	-17,65%	80%
Captage des Echelles	Sillingy	145 359	130 902	127 567	-2,55%	80%
Captage des Seillas	Sillingy	25 549	32 797	44 140	34,59%	60%
Captage des Froides Fontaines	Sillingy	0	0	0		
Captage Creux Ramet	Sillingy	120 366	132 207	125 458	-5,10%	80%
Forage de Nyre	Sillingy	28 206	81 507	88 897	9,07%	80%
<b>Total : V1</b>		<b>894297</b>	<b>1077313</b>	<b>1037594</b>	<b>-3,69%</b>	<b>75.68%</b>

#### **NB :**

En 2021, les volumes produits ont légèrement diminué par rapport à 2020, année de confinement et avec quelques grosses fuites sur certaines communes.

## REPARTITION DES VOLUMES PRODUITS - 2021



Concernant les périmètres de protection des captages d'eau potable, **l'ensemble des points d'eau a fait l'objet d'arrêté préfectoral portant DUP pour le prélèvement et l'usage à destination de l'alimentation humaine.**

Ces arrêtés de DUP comprennent une série de prescriptions visant à préserver la qualité de l'eau brute ainsi que certains travaux d'aménagement.

Le service des eaux de la CCFU s'attache, en lien avec l'ARS, à faire respecter ces prescriptions.

Les périmètres de protection des captages préservent la qualité de ces points d'eau face aux risques de pollutions diffuses et accidentelles.

Les dernières acquisitions et régularisation d'achat de terrain des périmètres de protection immédiate sont en cours.

### III.1.6 LES ACHATS D'EAU

Organisme	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021
Grand Anncy 1	68 491 m3	67 933 m3	123 241
Grand Anncy 2	38 402 m3	47 885 m3	50 436
<b>Total : V2</b>	<b>106 893 m3</b>	<b>115 818 m3</b>	<b>173 677 m3</b>

**Grand Anecy 1** : achat d'eau pour la commune de Lovagny (Point d'eau Chez Grillet)

**Grand Anecy 2** : Achat d'eau pour la commune de Sillingy sur le secteur de Bromines

Les volumes achetés au Grand Anecy sont stables sur le secteur de Bromines.

Ces derniers ont par contre fortement augmentés sur le secteur de Lovagny (population et plusieurs fuites sur la colonne d'adduction).

## III.2. LES VOLUMES COMPTABILISES AUX ABONNES, EXPORTES ET VOLUMES VENDUS

### III.2.1 LES VOLUMES COMPTABILISES AUX ABONNES, EXPORTES ET VOLUMES VENDUS

Acheteurs	Volumes vendus 2019	Volumes vendus 2020	Volumes vendus 2021	Variation 2020/2021 en %
Abonnés domestiques	758 075 m3	791 283 m3	769 308 m3	2,78 %
Volumes ayant fait l'objet de dégrèvements : D	5 309 m3	4 718 m3	5 138 m3	8,90 %
Volumes comptabilisés non facturés : NF	18 986 m3	18 214 m3	17 286 m3	5,09 %
<b>Total comptabilisé aux abonnés : V7</b>	<b>782 370 m3</b>	<b>814 215 m3</b>	<b>791 732 m3</b>	<b>2,76 %</b>
CC Cruseilles	7 132 m3	7 068 m3	9 074 m3	+ 28,38 %
Commune de Contamine Sarzin	185 m3	462 m3	330 m3	- 28,57 %
<b>Total vendu aux autres services : V3</b>	<b>7 317 m3</b>	<b>7 530 m3</b>	<b>9 404 m3</b>	<b>24,89 %</b>
<b>Total vendu (facturé) : V7 - D - NF + V3</b>	<b>765 392 m3</b>	<b>798 813 m3</b>	<b>778 712 m3</b>	<b>2,52 %</b>

Les volumes vendus aux collectivités voisines restent malgré tout stable dans le temps : augmentation côté CCPC et baisse sur la commune de Contamine, l'été 2021 étant moins sec.

### III.2.2 AUTRES VOLUMES

	Volumes 2019	Volumes 2020	Volumes 2021
Volume de service (exploitation réseau) + volume non compté (bornes à incendie) <b>V8</b>	<b>45 841 m3</b>	<b>55 063 m3</b>	<b>72 104</b>



### III.3. RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES (SUR 365 JOURS)

**V1 = volume produit (volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution).**

**V2 = volume importé**

**V3 = volume exporté**

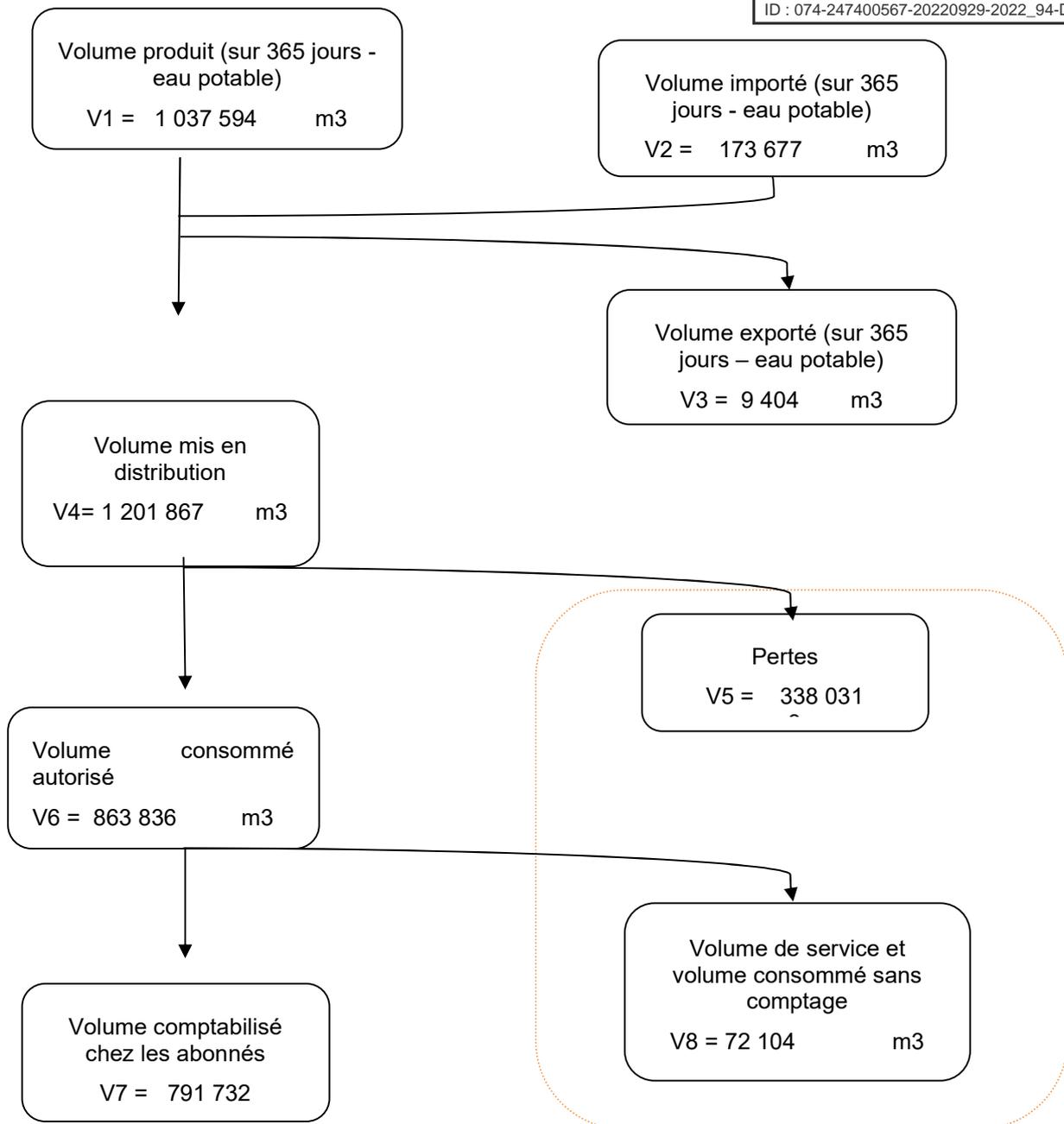
**V4 = volume mis en distribution (V1 + V2 – V3)**

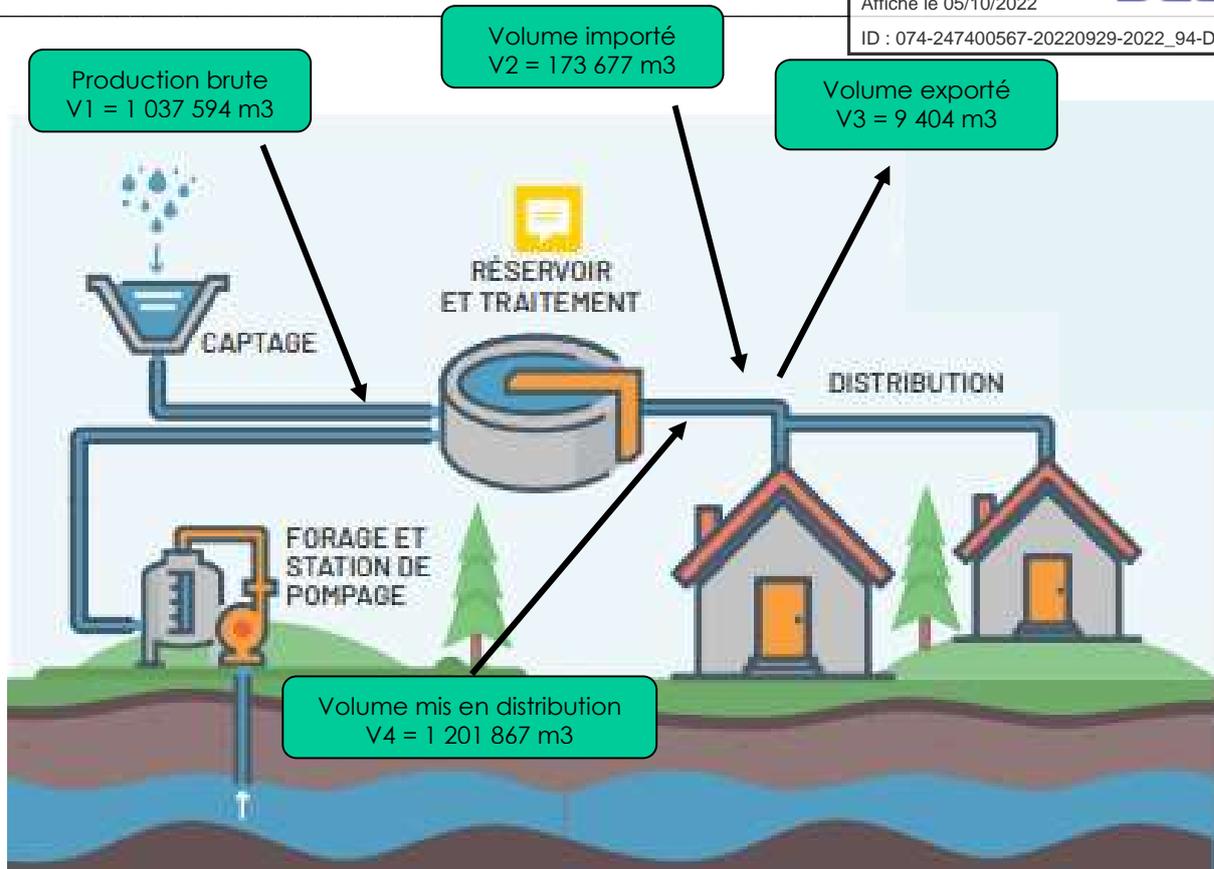
**V5 = pertes (V6 – V4)**

**V6 = volume consommé autorisé (V7 + V8)**

**V7 = volume comptabilisé**

**V8 = volume consommateurs sans comptage (exploitation du réseau et bornes à incendie)**





La réglementation impose au gestionnaire des services des eaux un seuil de rendement minimal. Pour la CCFU, ce seuil minimal est de 66.89 % alors que le rendement de la CCFU est de 77 %. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.

### Point sur la gestion des fuites :

La CCFU veille à la bonne qualité de ses réseaux. A ce titre, elle effectue des actions préventives pour limiter les fuites en effectuant des travaux de rénovation de ses réseaux. Elle intervient aussi sur les fuites pour les réparer en urgence et réalise des campagnes préventives de recherches de fuites.



# **CHAPITRE IV. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE**

## IV.1. MODALITES DE TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

### IV.1.1 MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut une part indépendante de la consommation, dite part fixe (location compteur).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019, 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/21
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Location compteur	21 €	21 €	22,08 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		1,51 €/m3	1,52 €/ m3	1,53 €/m3
<b>Taxes et redevances</b>				
TVA		5,5%	5,5 %	5,5%
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)		0,0648 € / m3	0,0648 €/ m3	0,0648 € / m3
Pollution domestique (Agence de l'eau)		0,27 € / m3	0,27 € m3	0,28 € / m3

La délibération fixant les tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

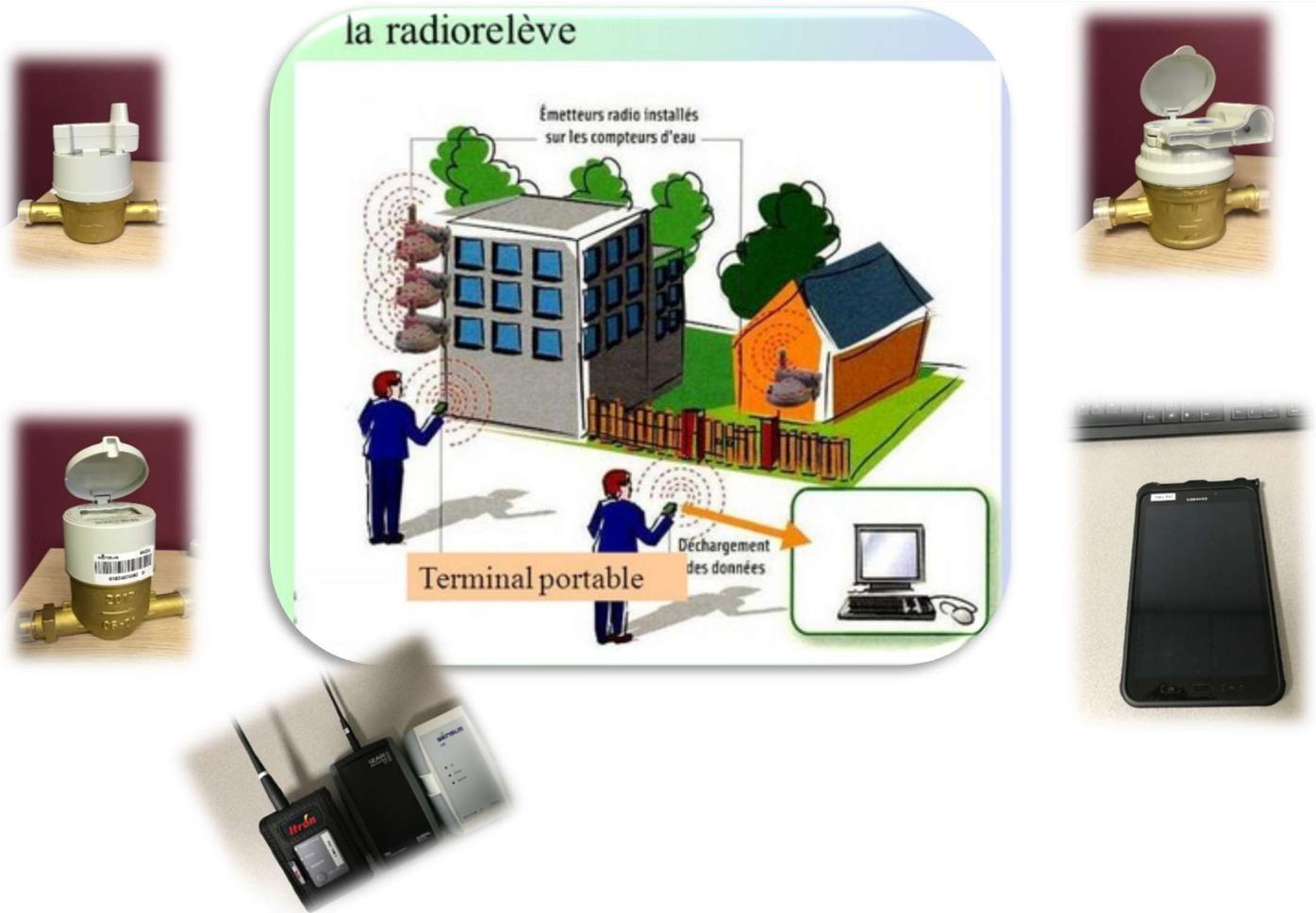
- **Délibération n°2020-117 Détermination du tarif de l'eau**

Les volumes consommés sont relevés 2 fois par an.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle, sur consommation réelle du fait du déploiement de la radio relève.

Ainsi pour une facturation type (120 m3), l'usager paie un montant annuel de 183.60 € HT soit 1.53 € HT (montant hors redevance et hors location de compteur)).

La Communauté de Communes a fait le choix il y a quelques années d'installer des compteurs équipés de têtes émettrices. A ce jour, 100% des compteurs installés sont équipés de têtes émettrices. Ainsi l'agent releveur peut effectuer la relève par radio, directement depuis la rue, sans devoir pénétrer chez l'usager.



### Les atouts de la radio-relève :

- **L'augmentation de la fréquence des relevés** permet une **facturation semestrielle** sur la base de données réelles
- Une détection des fuites plus rapide, une détection des blocages de compteur, l'observation de détérioration des clapets anti-retour ou de **surconsommations inhabituelles**
- La **détection** des **casses, fraudes** ou tentatives de détérioration des compteurs.

## IV.1.2 FACTURE D'EAU TYPE

Titre exécutoire en application de l'article L 252 A  
du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire  
conformément aux dispositions des articles R. 2342-4 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Paiement à : Trésorerie d'Annecy  
10 Rue des Marquisats  
BP 2500  
74025 ANNECY CEDEX

COM. CNES FIER ET USSES (SILLINGY)  
61 Route du Stade  
74330 SILLINGY  
Tél : 04.50.77.24.04

MODELE 2021

74330 SILLINGY

## FACTURE Pour consommation d'eau, redevance assainissement et diverses taxes

Titre eau Exercice 2021

Identification du compteur : n° 0101  
-  
Index au 01/01/2021 : 0 m3 - Nouvel index au 31/12/2021 : 120 m3  
Consommation : 120 m3.

RUBRIQUE	Quantité	P. U. H.T	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
FACTURATION CCFU						
Location de compteur CCFU	1	22,08 €	5,50%	22,08	1,21	23,29
Eau CCFU	120	1,53 €	5,50%	183,60	10,10	193,70
<b>SOUS TOTAL CCFU</b>	<b>120</b>			<b>205,68 €</b>	<b>11,31 €</b>	<b>216,99 €</b>
FACTURATION AGENCE EAU						
Redev. Prélèvement Agence Eau	120	0,0648 €	5,50%	7,78	0,43	8,21
Redev. Pollut. Domestique Ag. Eau	120	0,28 €	5,50%	33,60	1,85	35,45
Redev. Modern. Réseaux Ag. Eau	120	0,150 €	10,00%	18,00	1,80	19,80
<b>SOUS TOTAL AGENCE EAU</b>				<b>59,38 €</b>	<b>4,08 €</b>	<b>63,46 €</b>
FACTURATION SILA						
Assainissement SILA	120	1,90 €	10,00%	228,00	22,80	250,80
				<b>493,06 €</b>	<b>38,19 €</b>	<b>531,25 €</b>
<b>SOLDE DU</b>	<b>120</b>			<b>493,06</b>	<b>38,19</b>	<b>531,25</b>
<b>NET A PAYER en EUROS</b>						<b>531,25 €</b>

## IV.1.3 RECETTES D'EXPLOITATION EN 2021 (EN € H.T.)

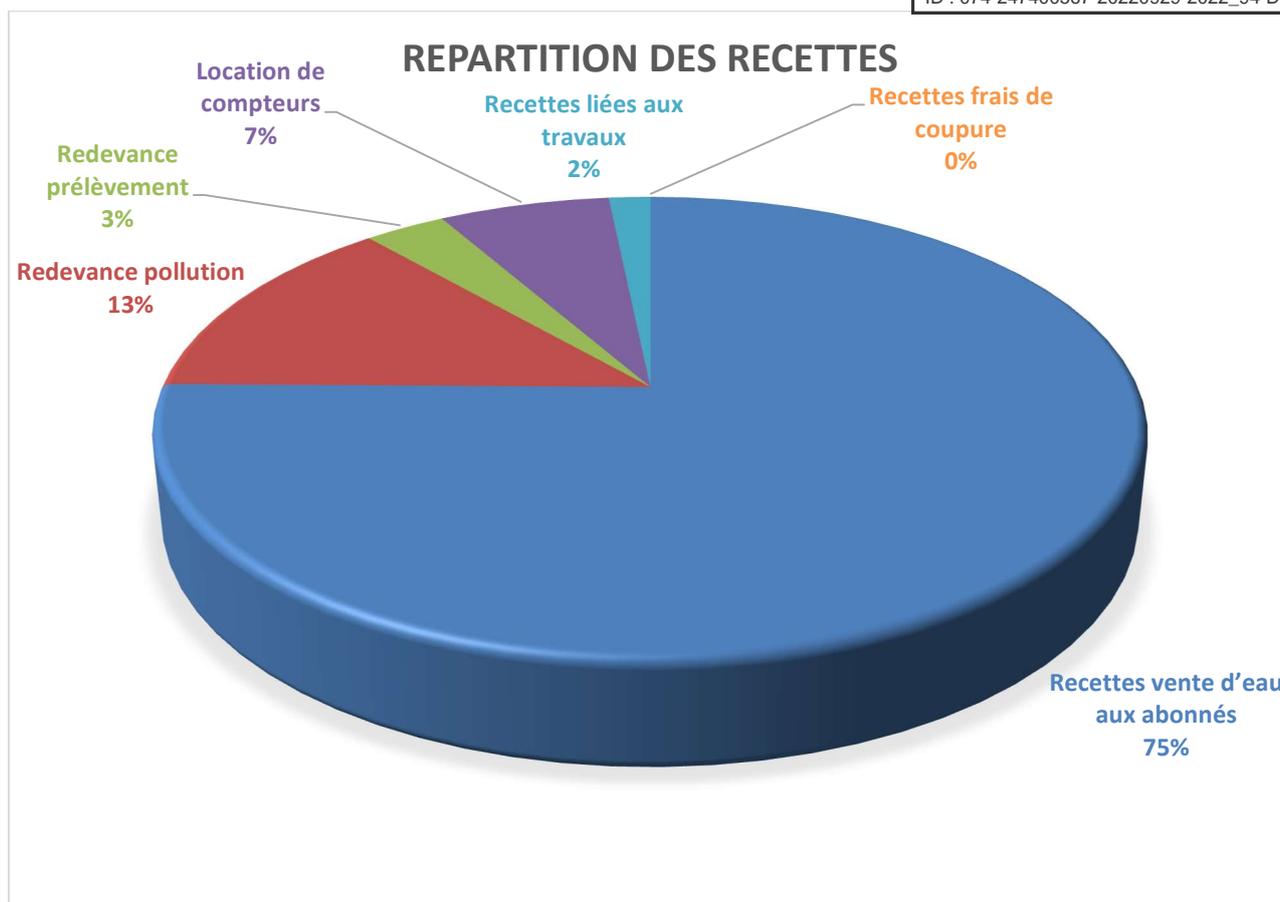
Type de recette	Exercice 2019 en € HT	Exercice 2020 en € HT	Exercice 2021 en € HT	Variation 2020/2021 en %
Recettes vente d'eau aux abonnés	1 146 649 €	1 106 671 €	1 179 732 €	6,60 %
Redevance pollution	205 015 €	196 582 €	210 133 €	6,89 %
Redevance prélèvement	50 806 €	46 004 €	49 525 €	7,65 %
Location de compteurs	143 639 €	147 167 €	103 823 €	29,45 %
Recettes liées aux travaux	23 680 €	15 864 €	25 236 €	59,07 %
Recettes frais de coupure	0 €	0 €	0 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 569 789 €</b>	<b>1 512 288 €</b>	<b>1 568 449 €</b>	<b>3,71 %</b>

L'année 2020 avait été marquée par une baisse des recettes lié à la crise sanitaire. 2021 retrouve le niveau de 2019. Avec une augmentation de la vente d'eau due à l'augmentation des abonnés.

La location de compteurs a baissé du fait des travaux de rénovation relativement importants et de la non livraison sur 2021 des programmes immobiliers lancés sur 2020.

**NB :**

Les redevances Pollution et prélèvement perçues par la CCFU au titre des factures d'eau sont intégralement reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.



## IV.2. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### IV.2.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB

Branchements en plomb changés en 2021	nombre	0
	pourcentage (1)	0
Branchements en plomb restant à changer au 01/01/2021	nombre	Le recensement des branchements en plomb est en cours de réalisation.
	Pourcentage (1)	

(1) pourcentage calculé par rapport au nombre total de branchements en plomb

### IV.2.2 MONTANTS FINANCIERS (EN € H.T.) DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Montants des travaux engagés en 2021	2 275 846 €
Montants des subventions pour ces travaux	671 935 €
Montants des contributions du budget général pour ces travaux	0 €

### IV.2.3 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette (montant restant dû)		1 756 674 €
Montant restant à rembourser durant l'exercice	capital	148 948 €
	intérêts	42 978 €
Epargne brute annuelle		796 767 €

Ainsi la durée d'extinction de la dette est de : 2.2 années

### IV.2.4 AMORTISSEMENT

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements des travaux a été de 592 389 €.

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements des subventions a été 242 271€.

### IV.2.5 PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES SUR L'ANNEE 2021

- Renouvellement de l'adduction entre le captage des Seillas et le réservoir d'Arzy sur la commune de Sillingy
- Renouvellement du pompage des Echelles et création d'un nouveau pompage également sur le secteur des Echelles sur la commune de Sillingy
- Interconnexion entre la station de pompage des Echelles (Sillingy) et le réservoir de la Bonasse (La Balme de Sillingy)
- Renouvellement de la canalisation de distribution sur le secteur du Geneva sur la commune de Sillingy
- Renouvellement de la canalisation de distribution sur un tronçon de la RD14 sur la commune de Lovagny
- Interconnexions entre les réservoirs de la Bonasse (Balme de Sillingy), Orgemont (Mésigny) et La Chaume (Sallenoves).
- Reprise du forage des Combe, secteur de Chaumontet sur la commune de Sillingy

### IV.2.6 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Plusieurs dossiers en vue de fiabiliser et d'améliorer la qualité du service ont été déposés sur l'année 2021 pour des travaux 2022 et 20232 :

**ANNEE 2022 :**

- Renouvellement de deux canalisations de distribution le long de la RD1508 (secteur giratoire RD1508-RD17 / giratoire de Seysolaz)
- Renouvellement de la colonne de distribution d'eau potable entre le giratoire de Seysolaz et le futur giratoire de Chaumontet dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RD1508
- Renouvellement de la canalisation de distribution d'eau potable le long de la RD908B dans le cadre de la création de la voie verte entre giratoire Bricorama et futur giratoire Chaumontet sur la commune de Sillingy
- Renouvellement de la canalisation de distribution d'eau potable secteur des Teppes sur le hameau de Bromines sur la commune de Sillingy
- Renouvellement de la canalisation de distribution d'eau potable Route de la Mandallaz, hameau de Rossy sur la commune de Choisy

**ANNEE 2023 :**

- Renouvellement de la canalisation de distribution d'eau potable secteur de Champ Fleury sur la commune de Choisy
- Reprise de certaines vidanges de réservoir et sécurisation des sites
- Renouvellement de la canalisation de distribution d'eau potable secteur de Seysolaz sur la commune de Sillingy
- Rétablissement du fonçage sous la RD1508 sur Chaumontet sur la commune de Sillingy.
- Construction d'un ouvrage de stockage sur la commune de Sillingy
- Interconnexion réservoir de Bornachon / réservoir de La Bonasse
- Observatoire de la ressource en eau

# CHAPITRE V. INDICATEURS DE PERFORMANCE

## V.1. QUALITE DE L'EAU

En France, l'eau du robinet est l'un des produits consommés les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

Le suivi sanitaire de l'eau comprend à la fois :

- ▶ la surveillance exercée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau, (PRPDE)
- ▶ le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'Agence régionale de santé (ARS)



### V.1.1 LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU (PRPDE)

La gestion du service eau potable repose sur une série d'actions destinées à surveiller les différentes étapes du point de prélèvement jusqu'au robinet de l'abonné. Il s'agit notamment :

- ▶ d'une vérification régulière des mesures prises pour protéger la ressource utilisée, d'une vérification du fonctionnement des installations,
- ▶ de la réalisation d'analyses effectuées en différents points en fonction des dangers identifiés dans le système de production et de distribution de l'eau,
- ▶ de la réalisation régulière d'une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance pour les unités de distribution les plus importantes.

L'ensemble des informations ainsi collectées est consigné dans un fichier sanitaire, qui est le support du suivi de l'exploitation.

### V.1.2 LE CONTROLE SANITAIRE MIS EN ŒUVRE PAR LES AGENCES REGIONALES DE SANTE

Le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'Agence régionale de santé (ARS) comprend :

- ▶ la réalisation d'un programme de prélèvements et d'analyses d'eau en différents points des installations de production et de distribution d'eau,
- ▶ l'expertise sanitaire des résultats d'analyses,
- ▶ l'inspection des installations de production et de distribution d'eau,
- ▶ la prise de décision relative aux mesures de l'administration (autorisations, gestion des non-conformités, etc),
- ▶ le contrôle de la surveillance exercée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau,
- ▶ l'information sur la qualité de l'eau.

Les programmes de contrôle mis en œuvre par l'ARS, en application des dispositions de la Directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et du Code de la santé publique.

Ces contrôles portent sur des paramètres microbiologiques, physico-chimiques ou radiologiques afin de s'assurer que les eaux sont conformes aux exigences de qualité réglementaires et ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs.

Les prélèvements et analyses sont réalisés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé et retenus par les Agences régionales de santé après mise en concurrence.

En France, les exigences de qualité sont classées en deux groupes :

► **des limites de qualité** pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé de la population. Ces limites de qualité concernent, d'une part, les paramètres microbiologiques et d'autre part, une trentaine de substances indésirables ou toxiques (nitrates, métaux, solvants chlorés, hydrocarbures aromatiques, pesticides, sous-produits de désinfection, etc.).

**Tout dépassement des limites de qualité correspond à une non-conformité.**

► **des références de qualité** pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Ces substances, qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Ces exigences de qualité sont notamment fondées sur les évaluations menées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour établir des « valeurs guides » en fonction des connaissances scientifiques et médicales disponibles. Une valeur guide est une estimation de la concentration d'une substance dans l'eau de boisson, qui ne présente aucun risque pour la santé d'une personne qui consommerait cette eau pendant toute sa vie.

Sur le territoire de la CCFU se sont près de 120 analyses réalisées par le biais de l'ARS chaque année

Analyses	Prélèvements réalisés	Prélèvements non conformes	Taux de conformité
microbiologiques	122	1	99,2 %
Physico-chimiques	122	0	100 %

La CCFU procède également à un auto-contrôle avec ses propres équipes.



La ressource en eau, essentielle, devient chaque jour plus fragile. Préserver et restaurer la ressource afin de garantir une eau de qualité est un enjeu majeur du service de l'eau. Cette protection réglementaire nécessite la définition puis l'instauration de périmètres de protection, dans lesquels les activités peuvent être contraintes

## V.2. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

**Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 77 %.**



### LA PROCÉDURE COMPREND PLUSIEURS ÉTAPES :

- Élaboration du rapport préliminaire
- Rédaction et validation par un hydrogéologue agréé d'un rapport hydrogéologique qui décrit le fonctionnement de l'hydrosystème et précise l'emprise des différents périmètres et les servitudes associées
- Élaboration du dossier d'enquête publique
- Consultation des services de l'Etat pour avis puis transmission du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) à l'Agence Régionale de Santé
- Enquête publique Présentation de la DUP au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) pour avis
- Prise de l'arrêté préfectoral et rédaction des pièces administratives
- Animation foncière sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI) et les accès Réalisation des travaux prescrits dans le PPI

### L'INTÉRÊT DE CETTE PROCÉDURE EST MULTIPLE ET PERMET :

- de s'assurer que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine présente des garanties suffisantes et durables,

- d'interdire et/ou de réglementer les activités les plus à risque vis-à-vis de la qualité des eaux,
- d'acquérir les terrains,
- de rendre certaines prescriptions opposables aux tiers (servitudes) pour tenir compte de la spécificité des lieux (nature des sols, hydrographie),
- de sensibiliser les usagers concernés par les zones de protection

### La démarche d'instauration des périmètres de protection définit 3 zones particulières :

#### Le périmètre de protection immédiat :

Il est **obligatoire** et correspond généralement à une zone de quelques mètres carrés autour de l'ouvrage de captage.

Il a pour fonction principale d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter les déversements de substances polluantes à proximité immédiate du point d'eau.

Il doit être acquis en pleine propriété par la collectivité bénéficiaire de l'autorisation de prélèvement.

Il est clôturé et régulièrement entretenu.

Toute activité non liée au service des eaux y est interdite.

#### Le périmètre de protection rapproché

Il est **obligatoire** et correspond généralement à une zone de plusieurs hectares autour de l'ouvrage de captage.

Il délimite le secteur dans lequel toute pollution ponctuelle ou accidentelle est susceptible d'atteindre rapidement le captage soit par ruissellement superficiel, soit par migration souterraine des substances polluantes.

#### Le périmètre de protection éloigné

Il est **facultatif**. Il informe les différents acteurs sur la vulnérabilité particulière de ce secteur qui correspond à la zone d'alimentation du captage. Dans ce périmètre, peuvent être réglementés les activités, installations ou dépôts qui, compte tenu de la nature des terrains, peuvent présenter un risque de pollution. Les outils de gestion de la ressource ont été récemment renforcés, en créant des zones de protection des aires d'alimentation des captages, sur lesquelles peuvent être mis en œuvre des programmes d'action visant notamment la lutte contre les pollutions diffuses d'origine, notamment, agricole. La surface d'action touchée dépasse donc largement celle du seul périmètre de protection rapproché.



## V.3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

	Exercice 2020	NB POINTS ACQUIS
<b>PARTIE A / 15 POINTS</b>		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable	Oui	10/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	Oui	5/5
		<b>15/15</b>
<b>PARTIE B / 30 POINTS</b>		
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)  <b>Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :</b>  <b>Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire</b>  <b>Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires</b>  <b>Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires</b>  <b>Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires</b>  <b>Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires</b>	Oui	13/15
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total		

des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		
<b>Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point</b>		
<b>Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points</b>		
<b>Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point</b>	Oui	12/15
<b>Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points</b>		
<b>Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points</b>		
<b>Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points</b>		
<b>Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points</b>		
		<b>25/30</b>
<b>PARTIE C / 75 POINTS</b>		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	Oui	10/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	Oui	10/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	Oui	10/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui	10/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	Oui	10/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	Non	0/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui	10/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	Oui	5/5
		<b>65/75</b>
<b>TOTAL GENERAL /120</b>		<b>105/120</b>

## V.4. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau du réseau de distribution.

Le rendement se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{(V6 + V3) \times 100}{V1 + V2}$$

### **Pour rappel :**

V1 = volume produit (volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution).

V2 = volume importé

V3 = volume exporté

V4 = volume mis en distribution (V1 + V2 - V3)

V5 = pertes (V6 - V4)

V6 = volume consommé autorisé (V7 + V8)

V7 = volume comptabilisé

V8 = volume consommateurs sans comptage (exploitation du réseau et bornes à incendie)

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/21
Rendement	79 %	75,3 %	77 %

Suite à des campagnes de sectorisation et recherche de fuite, ces dernières ont pu être localisées et réparées.



## V.5. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

L'indice linéaire des volumes non-comptés se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{(V4 - V7)}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Indice linéaire des volumes non comptés	3,2 m <sup>3</sup> /j/km	4,5 m <sup>3</sup> /j/km	5 m <sup>3</sup> /j/km

## V.6. INDICE LINEAIRE DE PERTE EN RESEAU

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{(V4 - V6)}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Indice linéaire des volumes non comptés	2,7 m <sup>3</sup> /j/km	3,6 m <sup>3</sup> /j/km	3,4 m <sup>3</sup> /j/km

Avec un ILP de 3.6 m<sup>3</sup>/j/km, le réseau d'eau potable de la CCFU apparait comme acceptable au regard des seuils de référence définis par l'Agence de l'Eau RMC.

CRITERE DE QUALIFICATION DE L'INDICE LINEAIRE DE PERTES			
Densité d'abonnés par km			
en m <sup>3</sup> /j/km	Rural ≤ 25 abonnés	Intermédi. ≤ 50 abonnés	Urbain > 50 abonnés
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP < 4	5 ≤ ILP < 8	10 ≤ ILP < 15
Mauvais	ILP ≥ 4	ILP ≥ 8	ILP ≥ 15

## V.7. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau en desserte renouvelé par la longueur du réseau en desserte.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements ni les extensions de réseau.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

**Avec 3.55 kilomètres de canalisation renouvelée pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est : 1.57 %.**

## V.8. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### V.8.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté.
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par le conseil communautaire (notamment ceux liés au FSL).

En 2021, le service

- a accordé 0 abandon de créance pour un montant de 0 €.
- a versé 0 € à un fonds de solidarité.

**Pour l'année 2021, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de 0 € / m3.**

### V.8.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE – Cf L 1115-1-1 DU CCTG

La CCFU n'a pas mis en place d'opération de coopération décentralisée.

## V.9. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

SERVICE A L'USAGER						
	Code	Définition	Finalité	2019	2020	2021

Estimation du nombre d'habitants desservis	D 101.0	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	15 661	15 686	15 918
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	D 151.0	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)	Indicateur descriptif du service qui caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur	5 jours	5 jours	5 jours
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P 152.1	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	Evaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable	75,00%	75,00%	75,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P 151.1	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de	Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement	0.87 / 1000 Ab	0.85 / 1000 Ab	0.80 / 1000 Ab

		qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture)				
	<b>Code</b>	<b>Définition</b>	<b>Finalité</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Taux de réclamations eau potable	P 155.1	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau	1.46	1.70	1.70

## PATRIMOINE

	<b>Code</b>	<b>Définition</b>	<b>Finalité</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P 103.2B	indice de 0 à 120 points attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable	évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente	105	105	105
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P 107.2	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du	Compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en	0,80%	1,18%	1,57%

réseau de  
dessertepermettant le suivi du  
programme de  
renouvellement défini  
par le service**QUALITE D'EAU**

	Code	Définition	Finalité	2019	2020	2021
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P 108.3	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur	77.0%	75.0%	75.68%
	Code	Définition	Finalité	2019	2020	2021
Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques	P 101.1	proportion des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art R 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur	Donner une mesure statistique de qualité microbiologique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires	96.5%	96.6%	99.2%
Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres physicochimiques	P 102.1	proportion des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art R 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur	Donner une mesure statistique de qualité physicochimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires	98.3%	100,0%	100,0%

## DISTRIBUTION D'EAU

	Code	Définition	Finalité	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau	P 106.3	Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés	2,06 m3/j/km	3.60 m3/j/km	3.80 m3/j/km
	<b>Code</b>	<b>Définition</b>	<b>Finalité</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Indice linéaire des volumes non comptés	P 105.3	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau	2.57 m3/j/km	4.50 m3/j/km	4.70 m3/j/km

Rendement du réseau de distribution	P 104.3	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution	79,0%	75,0%	77,0%
-------------------------------------	------------	--	---	-------	-------	-------

## FINANCES

	Code	Définition	Finalité	2019	2020	2021
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P 153.2	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement	1.5	1.3	2.2
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	P 109.0	Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés	0	0	0
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	D 102.0	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	Montant de la facture d'eau en lien avec le service eau potable	2.13	2.14	2.17
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P 154.0	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement	2.37%	1.61%	1.81%

# **CHAPITRE VI. BILAN FINANCIER DU SERVICE EAU POTABLE**

## VI.1. SECTION EXPLOITATION

Exploitation I) Dépenses	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Fournitures	115 677 €	145 597 €	155 868 €	161 861 €	211 697 €	31%
Services extérieurs	115 925 €	119 591 €	149 331 €	132 638 €	154 069 €	16%
Autres services extérieurs (sila, siuepeg, rgd)	1 048 €	2 624 €	1 639 €	5 141 €	4 058 €	-21%
Impôts et taxes	50 810 €	53 249 €	56 941 €	54 702 €	63 664 €	16%
Charges de personnel	187 465 €	245 973 €	281 059 €	251 821 €	265 560 €	5%
Autres charges de gestion courante	11 407 €	7 115 €	12 867 €	5 213 €	6 600 €	27%
Atténuations de produits	249 632 €	287 640 €	273 075 €	254 060 €	347 831 €	37%
Charges financières	56 604 €	53 465 €	45 674 €	40 956 €	41 408 €	1%
Charges exceptionnelles	3 211 €	2 668 €	1 660 €	3 844 €	5 282 €	37%
Opérations d'ordre	550 954 €	562 753 €	564 713 €	588 597 €	592 389 €	1%
Provision pour créances douteuses	8 719 €	11 841 €	12 868 €	4 195 €	11 101 €	165%
<b>TOTAL DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 351 452 €</b>	<b>1 492 516 €</b>	<b>1 555 695 €</b>	<b>1 503 028 €</b>	<b>1 703 660 €</b>	<b>13%</b>
<b>II) Recettes</b>						
Vente d'eau aux abonnés	1 044 796 €	1 113 115 €	1 146 649 €	1 106 671 €	1 179 732 €	7%
Taxes de raccordement	14 640 €	12 400 €	23 680 €	15 864 €	25 236 €	59%
Redev. Prélèvement Agence de l'eau	45 339 €	52 086 €	50 806 €	46 004 €	49 525 €	8%
Location de compteurs	66 780 €	134 510 €	143 639 €	147 167 €	103 823 €	-29%
Redev. Pollution domestique	201 693 €	213 386 €	205 015 €	196 582 €	210 133 €	7%
Redev. Modernisation réseaux	80 085 €	80 930 €	82 750 €	83 504 €	87 283 €	5%
Compteurs gelés, endommagés et expertise	135 €	0 €	0 €	135 €	344 €	155%
Autres produits de gestion courante	3 688 €	0 €	3 800 €	3 983 €	4 148 €	4%
Produits exceptionnels	1 599 €	8 031 €	1 464 €	419 €	1 348 €	222%
Reprise sur dépréciation	9 687 €	8 718 €	11 840 €	12 868 €	4 195 €	-67%
Opérations d'ordre	198 519 €	212 708 €	227 435 €	236 256 €	242 272 €	3%
<b>TOTAL RECETTES SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 666 961 €</b>	<b>1 835 884 €</b>	<b>1 897 078 €</b>	<b>1 849 453 €</b>	<b>1 908 037 €</b>	<b>3%</b>
<b>Résultat</b>	<b>315 509 €</b>	<b>343 368 €</b>	<b>341 383 €</b>	<b>346 425 €</b>	<b>204 377 €</b>	<b>-41%</b>

## VI.1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
<b>I) Dépenses</b>						
Remboursement du capital de la dette	132 310 €	163 317 €	145 623 €	106 906 €	148 949 €	39%
Frais d'études	25 440 €	6 238 €	6 902 €	9 376 €	15 800 €	69%
Licences	0 €	0 €	9 893 €	16 400 €	2 088 €	-87%
Terrains nus	0 €	0 €	0 €	3 419 €	0 €	-100%
Compteurs d'eau	13 973 €	73 517 €	107 440 €	126 564 €	168 360 €	33%
Travaux	18 079 €	22 997 €	61 529 €	12 486 €	55 109 €	341%
Matériels informatiques et autres	2 617 €	11 685 €	41 017 €	4 750 €	3 179 €	-33%
Mobilier et autres	0 €	1 262 €	0 €	7 689 €	10 502 €	37%
Matériel de transport	0 €	0 €	0 €	13 638 €	26 951 €	98%
Travaux en cours	763 589 €	468 895 €	456 905 €	670 698 €	1 514 297 €	126%
Opérations d'ordre	198 519 €	212 708 €	227 435 €	236 256 €	242 272 €	3%
Opérations patrimoniales	28 805 €	7 011 €	0 €	17 308 €	8 412 €	-51%
<b>TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 183 332 €</b>	<b>967 630 €</b>	<b>1 056 744 €</b>	<b>1 225 490 €</b>	<b>2 195 919 €</b>	<b>79%</b>
<b>II) Recettes</b>						
Dotations et réserve	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	
Subventions d'équipement	195 728 €	471 221 €	285 454 €	228 180 €	383 825 €	68%
Emprunt				0 €	1 000 000 €	
Opérations d'ordre	550 954 €	562 753 €	564 713 €	588 597 €	592 389 €	1%
Opérations patrimoniales	28 805 €	7 011 €	0 €	17 308 €	8 412 €	-51%
<b>TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>975 487 €</b>	<b>1 240 985 €</b>	<b>1 050 167 €</b>	<b>1 034 085 €</b>	<b>1 984 627 €</b>	<b>92%</b>
<b>Résultat</b>	<b>-207 845 €</b>	<b>273 355 €</b>	<b>-6 577 €</b>	<b>-191 405 €</b>	<b>-211 292 €</b>	<b>10%</b>

	2017	2018	2019	2020	
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>107 664 €</b>	<b>616 723 €</b>	<b>334 806 €</b>	<b>155 020 €</b>	<b>-54%</b>
Population INSEE de l'année	15 111	15 202	15 508	15 686	
€/Habitants	7,12	40,57	21,59	9,88	



DEPENSES D'EXPLOITATION : 1 703 660 €

RECETTES D'EXPLOITATION ; 1 908 037 €

**RESULTAT D'EXPLOITATION : + 204 377 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 195 919 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 984 627 €

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT : - 211 292 €**

**RESULTAT CONSOLIDE ANNEE 2021 : - 6 915 €**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**  
**Service des Eaux**  
**61, Route du Stade**  
**74 330 SILLINGY**

